

JOURNAL
HELVETIQUE
OU
RECUEIL
DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie ; de Poësie ;
de Traits d'Histoire , ancienne & moderne ; de
Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nou-
velles de la République des Lettres ; & de di-
verses autres Particularités interessantes & cu-
rieuses , tant de Suisse , que des Pais Etrangers.*

JUILLET 1738.

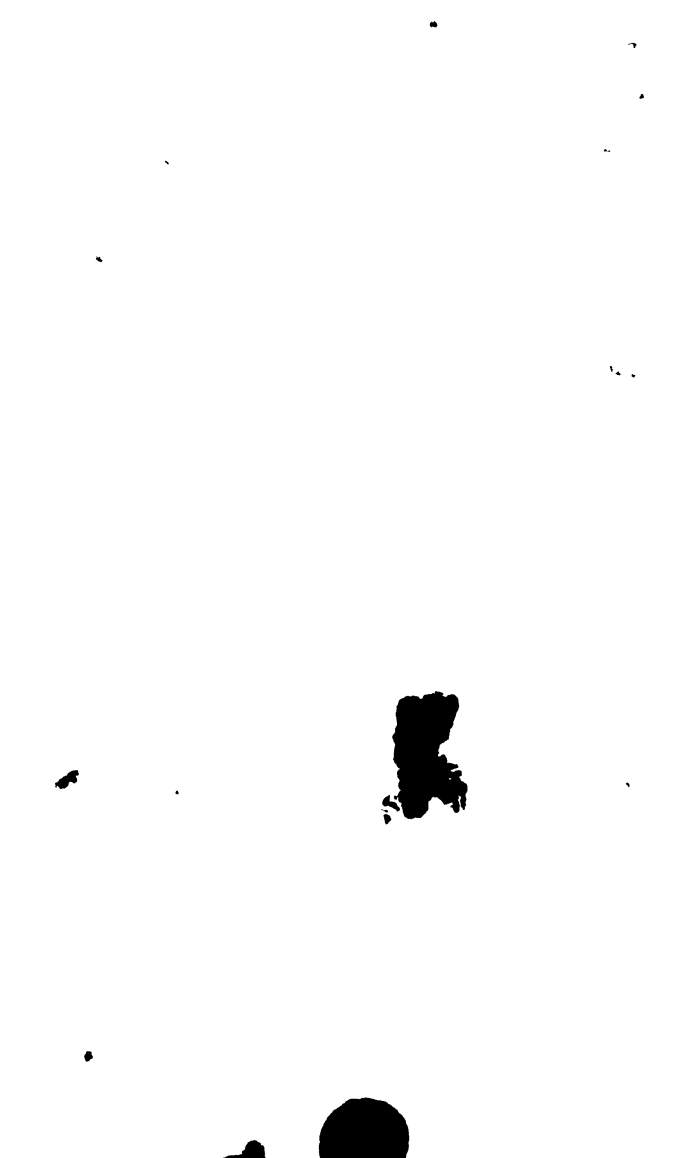


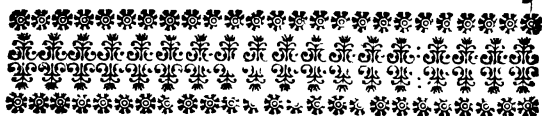
A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

M D C C X X V I I I

Avec Aprobation.

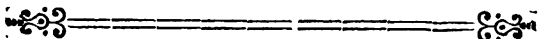




JOURNAL

HELVETIQUE

JUILLET 1738.



REFLEXIONS

*Sur quelques Pensées de Mr. l'ASCAL & sur la Critique que Mr. DE VOLTAIRE en a faite dans ses * Lettres Philosophiques.*



„A Critique est une Science dont il n'y a que les plus habiles qui attrapent le fin : Il semble cependant que ce soit l'affaire de tout le monde. Mais n'est-ce point que chacun s'imagine avoir assés d'Esprit pour n'en pas trouver dans les autres ? De là les fots Critiques, les impertinens Critiques, les ignorans Critiques ; de là cette multitude de Grimauds qui se

A 2

croient

* Dans la XXV. Lettre.

4 JOURNAL HELVETIQUE

croient nés pour réformer l'Esprit & les manières de leurs Contemporains, & pour blâmer tout ce qui ne leur appartient pas.

J'ai vû les Réponses aux *Lettres Philosophiques de Mr. de VOLTAIRE*. Le Critique ne ménage pas la Personne de cet Ecrivain, & je parois que la jalousie, & la rivalité la lui ont fait entreprendre. Ce sont des passions, dont les bonnes Critiques ne doivent pas se ressentir. L'amour de la Vérité nous permet de combattre les sentimens d'autrui; mais il ne nous autorise pas à* ataqer leur réputation qui est indépendante de leurs Ecrits.

Je crois que l'envie de faire voir de l'Esprit est une source de mauvaises Critiques. Il est étonnant que les Hommes prennent de si faufes mesures pour aquerir de la réputation. Si M. De V. eût retranché de ses Remarques tout ce qui n'est que pure subtilité, & que l'on pourroit apeler de son véritable nom *pure chicane-rie*, il se seroit fait plus d'honneur.

Mr. PASCAL avoit dit: *S'il y a un DIEU, il ne faut aimer que lui & non les Créatures.*

Mr. De Voltaire dit: *Il faut aimer tendrement, les Créatures; il faut aimer sa Patrie &c.*

Quand Mr. Pascal dit, qu'il ne faut aimer que Dieu, il l'entend de l'amour par excellence, qui par comparaison avec l'amour que nous devons avoir pour les Créatures, est le seul & parfait amour. *Il y a un Dieu*, dit-il dans

Dans la même Pensée, ne jouissons donc pas des Créatures. Ces termes ne jouissons pas, semblent expliquer la Pensée que l'on a censurée ; car ils n'excluent pas un amour modéré, mais un trop grand attachement, un attachement à peu près semblable à celui des Impies, qui disoient, *Il n'y a point de Dieu, jouissons des Créatures.* Ibid. Or cet amour que ces Impies avoient pour les Créatures étoit immodéré, incompatible par conséquent avec l'amour que nous devons avoir pour Dieu, & c'est cet amour que Mr. *Pascal*, ne veut pas que nous aions pour les Créatures. *Tout ce qui nous incite, est-il dit dans le même endroit, à nous attacher à la Créature est mauvais, puis que cela nous empêche, ou de servir Dieu si nous le connoissons, ou de le chercher si nous l'ignorons.* Ce n'est donc encore un coup, que l'amour qui nous empêche de servir Dieu, ou de le chercher, qui est mauvais & non pas tout amour. Qui pourroit croire que Mr. *Pascal* eut voulu enseigner à un Enfant de n'aimer d'aucun amour ses Père & Mère ; à Père & Mère de n'avoir aucune sorte de tendresse pour leurs Enfants ; en un mot, à tout le monde, des Maximes directement contraires à cent Passages formels de l'Écriture ? C'est pourtant une pareille conséquence que Mr. *De Voltaire* à voulu tirer de la Pensée de Mr. *Pascal*.

Mr. *Pascal* disoit :

„ Le tems du premier avènement de J E S U S-

» CHRIST est prédit , le tems du second ne l'est
 » point.

Mr. De Voltaire dit :

» Le tems du second avènement de JESUS-
 » CHRIST a été prédit encore plus clairement
 » que le premier. Mr. Pascal avoit aparemment
 » oublié ce que JESUS-CHRIST dit dans le
 » Ch. XXI. v. 10. &c. de ST. LUC. Ne
 » voila t il pas le second avènement prédit distinc-
 » tement ?

Il me paroît que Mr De Voltaire a senti que les Passages qu'il cite ne prouvent pas bien ce qu'il veut prouver. Aussi se restreint il à dire dans son interrogation : *Ne voila-t-il pas le second avènement prédit distinctement ?* Il ne dit plus le *tems du second avènement*. Son raisonnement est un pur Sophisme de l'ignorance de la question , comme l'on dit dans l'École. Autre chose est de dire , *Le second avènement est prédit* , & autre chose de dire , *Le tems du second avènement est prédit*. Le second avènement est bien prédit , mais le tems n'en est pas marqué , comme le tems du premier l'étoit par les *Septante semaines* de DANIEL. Les Prophéties , dit Mr. Pascal , qui prédisent le tems , ne le prédisent que *Maitre des Gentils & souffrant* , & non dans les *niées ni Juge*. Et celles qui le *représentent ainsi jugeant les Nations & glorieux* ne marquent point le tems. Preuve que Mr. Pascal ne nioit pas que le second avène-

ne-

niement fût prédit, & preuve encore, qu'il n'a voit point oublié ce qui est dit au Ch. XXI^e v. 10. &c. de S. Luc.

Mr. Pascal s'étoit ainsi exprimé :

„ Les plus anciens Législateurs Grecs & Ro-
 „ mains aiant quelque lumière des Loix des Juifs,
 „ en ont emprunté leurs principales Loix, ce qui
 „ paroît par celles des Douze Tables & par les au-
 „ tres preuves que Joseph en donne.

Mr. De Voltaire, parle ainsi :

Il est très faux que les Grecs & les Romains aient pris des Loix des Juifs. Ce ne peut être dans les commencemens de leurs Républiques ; car alors ils ne pouvoient connoître les Juifs. Ce ne peut être dans le tems de leur grandeur, car alors ils avoient pour ces Barbares, un mépris connu de toute la Terre.

Je suis étonné que Mr. De Voltaire ose, sans donner aucune preuve solide de son opinion, soutenir avec hardiesse que celle de Mr. Pascal est très fautive. Je ne sai comment l'on peut dire du sentiment d'autrui, Qu'il est très faux sans en avoir une entière certitude, sans pouvoir la démontrer aux autres parfaitement. Une erreur ne sauroit avoir de fondement apparent que sur une autre erreur, aussi ne suis je pas surpris du raisonnement tout à fait sophistique de Mr. De Voltaire. Pour ne rien dire que des Romains ; leur Etat n'a-t-il eu

que deux Epoques, celles de son commencement & celle de sa Grandeur. Ne voïons nous pas dans les Créatures l'image des Républiques. De l'enfance elles ne passent pas à l'âge de maturité ; il y a un âge entre deux, qui est celui de l'adolescence ; arrivées à l'âge de maturité , bientôt après elles déclinent. Telle a été la fortune de la République de Rome. *Prima ætas, di, Florus sub Regibus fuit prope ducentos quin uaginta per annos. . . . hæc erit ejus infantia sequens à Bruto Collatinoq, Consulibus, in appium Claudium, Quinctum Fulvium Consules ducentos quinquaginta annos patet. . . . ideo quis adolescentiam dixerit. Deinde ad Cæsarem Augustum ducenti anni, hic quasi quædam robusta maturitas. A Cæsare nostro in sæculum nostrum haud multo minus anni ducenti, quibus inertia Cæsarum quasi consenuit atq, decoxit.* Donc Mr. De Voltaire fait ici un Sophisme d'une imparfaite énumération. Il devoit faire voir que son raisonnement est appliqué à tous les âges de la République. Mais quand il seroit vrai que les Romains ont eue de tout tems, pour ces Barbares, un mépris connu de toute la terre, il resteroit encore à démontrer que ce mépris étoit d'une nature à leur empêcher de prendre aucune connoissance de leurs Loix. Croira-t-on que Mr. De Voltaire refusât de lire un Livre où il fauroit de trouver les plus excellentes règles pour le Théâtre , qui
le

le mettroient en état de surpasser, ou du moins d'égaler CORNEILLE & RACINE en ce qu'ils ont de plus parfait ? Croira-t-on qu'il ne le lût pas par la raison unique qu'il auroit pour son Auteur un mépris inconcevable ?

Il est si peu faux que les Grecs & les Romains n'aient pas pris des Loix des Juifs, qu'il paroît tout le contraire. *Lycurgue & Solon*, Législateurs, l'un des Lacédémoniens & l'autre des Athéniens, n'auront-ils point recherché avec quelque soin dans leurs Voïages, les Loix & les Coutumes des Nations ? Il y a bien de l'apparence qu'ils n'ont pas donné des Loix à leurs Républiques sans avoir consulté les Loix des Peuples étrangers. *Lycurgue* qui n'étoit sorti de son Pais que dans le dessein d'établir par de sages Loix le bonheur de Lacédémone, fut curieux sans doute de rassembler tout ce qui pouvoit concourir à son but. Il passa d'abord en Crète, dit le R. P. Dom. Calmet. Hist. Univers. T. I. p. 468. „ où les Loix sévères de *Minos* & de *Rhadamante* étoient célèbres. De là il alla dans „ l'Asie mineure, & enfin il passa en Egipte, „ où il se flattoit de trouver plus de lumières & de secours que par tout ailleurs. On „ ne dit pas qu'il soit allé en Judée ; mais il „ y a quelque apparence qu'en étant si près, il „ ne négligea pas de consulter les Prêtres Juifs, „ & ce qui le persuade encore plus, c'est la „ con-

„ conformité des Loix de *Lycurgue* avec celles
 „ de Moïse , & la créance où étoient les
 „ Juifs & les Lacédémoniens qu'ils étoient
 „ Frères & sortis d'une même souche I. Mac-
 „ cab. XIV. v. 16. & 17. &c. Joseph. Ant.
 „ I. 12. c. 5.

Revenons aux Romains. L'on fait assés
 l'Ambassade qu'ils firent de trois personnes ,
 quelque tems après l'expulsion des Rois.
Posthumius, *Sulpitius*, & *Manlius* partirent d'or-
 dre de la République de Rome pour la Grèce,
 afin de s'instruire de ses Loix & de ses Cou-
 tumes , pour qu'ensuite les Romains pussent
 faire un Code des Loix qui leur paroistroient
 les meilleures à l'état de leur République.
 Je ne saurois me mettre dans l'Esprit, qu'ils
 n'aient eu alors quelque connoissance des
 Loix des Juifs. La vüe dans laquelle on les
 avoit députés & le raport que l'on remarque
 entre plusieurs de leurs Loix, avec celles de
 MOÏSE, m'en convainquent. Je ne saurois
 croire non plus, n'en déplaise à Mr. *De Voltai-
 re*, que les Romains aient eu dans le tems de
 leur grandeur, tant de mépris pour les Juifs.
 Les Alliances que ces deux Nations traitèrent
 ensemble à différentes fois me sont des preuves
 du contraire. La première se fit vers la fin du
 VI^me. Siècle dès la fondation de Rome, avec
 le Grand Prêtre *Judas Machabée*, qui députa
 à Rome *Eupolémus*, fils de *Jean* & *Jafon* fils d'*E-
 lea-*

leazar. Les Romains firent graver cette Alliance sur une Table de Bronze qui fut placée au Capitole, *Joseph Anton. Liv. 12. c. 17.* Voyez encore *le Ch. 9. § 17. du 13. Liv. § le Ch. 17. du 14^{me} Liv.* Je ne dirai pas combien ces Alliances furent avantageuses aux Juifs; je passe à quelques conformités des Loix Mosaiques avec les Romaines.

La Loi du Talion étoit observée chez les Juifs. , Et quand quelqu'Homme aura fait , un outrage à son Prochain, on lui fera comme il a fait. Fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent; *Lev. XXIV. v. 19. & 20. Exod. XXI. v. 24 Deut. XIX. v. 21. Talionis mentionem fieri in XII. Tabulis ait Verrius, hoc modo. Si membrum ruperit, ni cum eo pacit, talio; esto. Duod Tabul. Fragm.* Il est fait mention, dit *Verrius* de la Loi du Talion dans les Loix des XII. Tables de cette manière. Et quand quelqu'Homme aura rompu un Membre à son Prochain, à moins qu'il ne convienne avec lui, on lui fera comme il a fait. L'on ne sauroit rien conclure, ce me semble en faveur du sentiment de *Mr. Pascal* par la conformité que l'on voit dans les Loix de l'un & l'autre Peuple touchant l'homicide. Il est trop naturel de faire mourir celui qui ôte la vie de propos délibéré à son semblable, pour que l'on puisse regarder cette Loi de Rome, comme aiant été empruntée des Hébreux. Il
n'en

n'en est pas de même de celle-ci du 21. de l'Exode v. 15. qui dit. „ Qui aura frappé son Père ou sa Mère sera puni de mort „. Il ne paroît pas ici une si nécessaire liaison entre la peine & l'offense comme dans la Loi sur l'homicide, & cependant les Romains avoient une Loi toute pareille- *Si Parentes puer verberit, aut oloe plorassint, parentes puer Dives parentum sacer esto. Duod Tab. fragm.* Si un Enfant frappoit Père ou Mère, & que Père ou Mère se mit à crier, l'Enfant sera dévoué aux Dieux de Père ou de Mère, c. a. d. on le fera mourir.

Si Quadrupes pauperiem fecisse dicetur actio ex lege XII. Tabularum descendit, quæ lex voluit, aut dari id quod nocuit, id est id animal quod noxiam commisit, aut æstimationem noxiæ offerre.... Puta si equus calcitrosus calce percusserit, aut bos cornu petere solitus, petierit &c. si Quadrup. paup. fec. dic. pr. §. 4. C'est-à-dire. S'il arrivoit qu'un Animal à quatre pieds causât quelque dommage, l'on avoit action contre le Propriétaire par une Loi des XII. Tables qui le condannoit à rendre pour l'indemnité, l'Animal qui avoit causé le dommage, ou à offrir la valeur du dommage . . . Par. ex. si un Cheval qui rüe frappoit quelqu'un du pied, ou un Bœuf acoutumé à fraper des cornes en frappoit quelqu'un &c. Cette Loi n'a-t-elle pas certaines conformités avec les passages que l'on lit dans le 21. Ch. de l'Exode, où il est parlé du Bœuf qui frape

frappe & de la réparation que l'on doit pour cela.

Chez les Juifs le Vol n'étoit pas puni de mort. Le Voleur étoit tenu à restituer pour un Bœuf , ou un Agneau ou un Chevreau volé , qu'il avoit ou tué ou, vendu cinq bœu's, ou cinq Agneaux, ou cinq Chevreaux : mais si ce qu'il avoit volé étoit encore en vie entre ses mains , il ne restituoit que le double. Il étoit permis de tuer un Voleur nocturne. Par les Loix des XII. Tables, il n'étoit pas permis non plus de tuer un Voleur de jour , à moins qu'il ne fut armé pour se défendre , mais il étoit bien permis de tuer un Voleur de nuit. *Furem interdum deprehensum, non aliter occidere lege XII. Tabularum permisit quam si se telo defendat l. 54. §. 2. de furtis. Lex XII. Tabularum furtem noctu deprehensum occidere permittit l. 4. § 1. H. ad. L Aquil.* La peine du Vol n'a pas toujours été la même chez les Romains , elle a plusieurs fois varié , n'éanmoins l'on peut remarquer que la restitution du double & du quadruple a été la peine la plus constante. Dans les commencemens de la République le Larcin non manifeste étoit puni par la restitution du double. *Aliis furtis omnibus quæ non manifesta appellantur pœnam imposuerunt dupli. Aul. Gell lib. II. c. 18.* Quelque tems ensuite la peine du larcin manifeste , qui étoit corporelle , fut commuée

muée à la restitution du quadruple Enfin dans le tems même qu'il étoit permis de poursuivre un Voleur criminellement, l'on pouvoit aussi, si on l'aimoit mieux, l'obliger à la restitution du double ou du quadruple. *Meminisse oportebit*, dit Ulpien l. 92. ff. de Furt. nunc furti plerumq³ criminaliter agi . . . non ideo tamen minus, si qui velit, poterit civiliter agere. Sera-t-il toujours très faux que les Romains n'aient rien pris des Loix des Juifs? Il étoit défendu par les Loix de Moÿse de dérober un Homme libre sous peine de mort, *Exod. Ch. XXI. v. 16.* La Loi *Fabia* défendoit la même chose sous même peine parmi les Romains. Cette conformité sera-t-elle donc un éfet du hazard.

Il seroit aisé à qui voudroit rechercher avec quelque peu d'exaétitude, de trouver plusieurs autres conformités des Loix Romaines aux Loix des Juifs; mais celles que je viens de rapporter me paroissent suffire, jointes aux vûes que l'on doit naturellement suposer dans les anciens Legislatteurs; pour faire voir qu'il est fort présumable au moins que les Romains eussent emprunté quelques unes de leurs Loix de celles des Juifs.

Je bornerai ici pour le coup, mes Reflexions, afin de ne pas abuser trop longtems de la complaisance du Lecteur.

Y.....

J. G. P. J. U. D.

SECON.



S E C O N D E L E T T R E *

A Mr. MEURON, Conseiller d'Etat & Commissaire Général de S. M. le ROI DE PRUSSE sur la Philosophie de Mr. le Baron DE LEIBNITZ.

MONSIEUR,

L Es Hommes auroient fait certainement de grands progrès dans la connoissance de la Vérité, s'ils s'étoient toujours apliqués à la rechercher d'une manière convenable. On se plaint à tort des bornes étroites de l'Esprit humain, & de l'obscurité impénétrable des secrets de la Nature. DIEU aiant fait l'Esprit pour connoitre, & la Nature pour être connue; c'est manquer de gratitude, envers le Créateur de se plaindre, lors qu'il s'agit d'employer comme il faut, les Lumières qu'on a pour aquerir celles qu'on n'a pas encore.

Il a plû à la Sageffe suprême de communiquer à l'Entendement humain deux Flambeaux pour éclairer sa Raison dans la recherche de la Vérité. Le premier Flambeau est le grand PRINCIPLE de la contradiction, ou de l'identité; c'est-à-dire que toute énonciation ne sauroit être vraie & fausse en même tems; & qu'ainsi

* Voyés la leze. Merc. de Mai p. 393.

qua'insi *A*. est *A*, & ne sauroit être non *A*. Le second Flambeau, est celui du grand PRINCIPE du besoin d'une RAISON suffisante, pour qu'une chose existe, qu'un Evenement arrive, qu'une Vérité ait lieu.

Tout ce qu'il y a jamais eu de *Logiciens*, de *Métaphisiciens* & de *Mathématiciens* au Monde, ont mis en usage le Principe de la contradiction, dans toutes les Vérités éternelles ou absolües, comme on les appelle, parce que fondées sur une seule détermination possible, leur contraire est par cela même impossible, c'est-à-dire qu'il n'est pas même l'objet d'aucune intelligence, soit bornée, soit infinie. Ainsi, par exemple, deux ne sauroient jamais être quatre, ni deux fois deux ne peuvent jamais être six, ni le jour d'hier ne peut être celui de demain; car ces choses seroient & ne seroient pas en même tems, ce qui implique contradiction. Du reste ce Principe est d'une telle évidence, que les Enfans même de trois ou quatre ans le comprennent, pourvû qu'ils entendent la signification des termes. Et c'est en faisant l'expérience de ce grand Principe sur l'Esprit de quelques Enfans que *Socrate* avoit crû, après les avoir fait répondre sur des Vérités de Géométrie qu'ils ignoroient entièrement, que l'Ame avoit naturellement la Reminiscence de ce qu'elle avoit appris dans une autre vie, ou que c'étoit une preuve de son Immortalité.

Tous

Tous les Philosophes ont aussi, plus ou moins souvent, employé l'autre grand PRINCIPÉ d'une *Raison suffisante*, dans l'examen des Vérités contingentes, parce que n'étant pas absolument déterminables d'une seule façon, mais de plusieurs également possibles, il doit y avoir toujours une *Raison suffisante* pour quoi elles sont *déterminées* plutôt d'une façon que d'une autre. Cependant ce *Principe* trop souvent négligé, a été tiré heureusement de l'oubli par Mr. de *Leibnitz*, dans la discussion de plusieurs Vérités importantes. Et comme ce Grand Homme l'avoit prédit, la Métaphisique, qui fournit à l'entendement les Principes de toutes les autres Sciences, est devenue réelle & démontrable entre les mains du célèbre Mr. WOLFIIUS de Marbourg, à la faveur des grands *Principes* dont je viens de faire mention.

On ne manque donc pas de moyens pour découvrir les Vérités de Logique, de Métaphisique; de Morale & quant à celle qui dépendent de Mathématiques, de la Mécanique & de la Physique, l'on y fait tous les jours de nouveaux progrès, depuis qu'il a plu à la Divine Providence de susciter plusieurs Grands Hommes, dans toutes les parties de l'Europe. Le *Calcul différentiel* & la *Dynamique*, peu connue encore de Mr. de *Leibnitz*, que Messieurs *Bernoulli* ont poussé jusqu'à présent beaucoup plus loin

qu'aucun autre Savant, ont donné une nouvelle face aux Mathématiques Mixtes, c'est-à-dire à la Géométrie sublime, jointe à la Mécanique. Et la Philosophie expérimentale a été cultivée avec tant de soin, depuis *Galilée*, que l'on a atteint la certitude dans l'explication de la plus grande partie de la *Physique* ou des Phénomènes de la Nature. Les noms seuls des Hommes célèbres, qui ont contribué à la perfection de cette Science, par leurs Observations, en *Italie*, en *France*, en *Angleterre*, en *Allemagne* & en *Hollande*, aussi bien qu'en *Suisse* & dans le *Nord*, rempliroient un Volume. Tous ceux qui ont quelque teinture de la Philosophie moderne ne peuvent l'ignorer.

Enfin il n'est pas jusques à la Critique, & à la Chronologie, qui ne se ressentent de l'exactitude que l'étude de la bonne Logique & des Mathématiques a introduit dans toutes les Sciences.

Il est vrai, *Monsieur*, qu'on a besoin encore de recourir à des Hypothèses, en attendant que l'on ait des Démonstrations, s'il est possible, sur quelques sujets particuliers. Tel est celui qui concerne l'explication de l'Union de l'Ame avec le Corps. Mais avant que d'entrer dans aucun détail là dessus, soufrés que je revienne à l'Article de la Liberté. Il est assez important pour mériter d'être éclairci.

J'espère que toutes les Personnes déprévenues

nûes auront rendu justice à Mr. de Leibnitz, & reconnu aisément que ce grand Homme, n'étoit rien moins que *Fataliste*, dans l'idée qu'il a proposé de la Liberté humaine. Il a évité deux Ecueils où quantité de Savans proposé ont donné. Le premier est celui, de ceux qui anéantissent la *Contingence*, en confondant la *Nécessité morale* ou *hipothétique* avec la *Nécessité absolue*, & qui n'y admettent au fonds qu'une différence de nom, ainsi qu'ont fait *Hobbes*, *Spinoza*, & *Collins* dans ses Recherches sur la Liberté. L'autre Ecueil que Mr. de Leibnitz a évité, est celui des Savans qui pour mieux soutenir, à leur avis, la *Contingence*, confondent, mal à propos, l'*exercice du Pouvoir*, que l'Homme a de se déterminer, avec ce *Pouvoir* même, ainsi que Mr. De *Croufaz* le fait, après Mr. *Clarke* & beaucoup d'autres. De là vient l'idée chimérique que ces Messieurs se sont forgé de la liberté, comme si c'étoit un *Pouvoir de se déterminer indépendamment de toute raison & de tout motif*, ou comme, si l'Homme, pour agir librement, ne devoit faire absolument, aucun usage de son intelligence.

L'Ame de l'Homme a, selon Mr. de Leibnitz, véritablement le *Pouvoir* de se déterminer elle-même. C'est une faculté qu'elle a reçu de son Créateur. Ce ne sont donc ni les raisons, ni les motifs que l'entendement

humain aperçoit dans la représentation des objets à choisir & des partis à prendre , les seuls sujets sur quoi la Liberté ait lieu (car elle n'agit pas sur le neant) ; ce ne sont donc , dis-je , ni ces raisons ni ces motifs , qui donnent à l'Ame le pouvoir de se déterminer. En ce sens l'Ame a ce pouvoir indépendamment de toute raison & de tout motif humain , mais elle ne l'exerce jamais indépendamment de l'un ou de l'autre.

Mr. De Croufaz cite dans les Ouvrages , où il a eu occasion de parler de la Liberté, quelques exemples , dans lesquels il croit voir , cette faculté agissant sans aucune raison & sans aucun motif. Je vais rapporter ce que ce Savant dit là dessus , dans son *Examen du Pyrrhonisme* , au Chapitre de la Liberté *.

Quand pour me donner le plaisir de faire usage de ma Liberté , dit-il , *je lève le bras droit , & je baisse le gauche , j'ouvre une main , & je ferme l'autre , qui est ce qui me détermine à l'un ou l'autre de ces choix ? Moi-même uniquement. Je veux fermer la gauche , & pourquoi plutôt que la droite ? Parce que je le veux. La Volonté ne seroit pas Volonté si elle n'étoit pas Maitresse d'elle-même. Ainsi encore* , continue Mr. De Croufaz , *lors qu'on a jetté des Pistoles dans une Bourse & qu'on m'ordonne de dire si leur nombre est pair ou impair , à condition que si je rencontre juste , elles seront pour moi. Je vois bien*

qu'il

* Page 490. col. R.

qu'il est de mon intérêt de parler ; mais je ne fais que dire ; aucune lumière ni aucune inclination, ne me fait pencher pour l'un plutôt que pour l'autre des deux mots, sur lesquels mon choix va tomber, & quand je dis Pair, par exemple, plutôt qu'Impair, c'est par un effet de mon choix, je le veux ainsi, c'est toute la raison que j'en puis dire ; des raisons me déterminent à parler plutôt qu'à me taire, mais aucune ne me détermine à dire Pair plutôt qu'Impair.

Il faut avoir une envie extrême d'établir un Paradoxe aussi insoutenable, que l'est celui du Pouvoir d'agir & de ne pas agir indépendamment de toute raison & de tout motif, pour citer en preuve des exemples tels que ceux-là. Mr. De Crousaz me permettra de dire, que par un effet de ses préjugés, il prend le change, & donne aussi occasion à ses Lecteurs de le prendre. En effet, ce Savant Homme ne prend pas garde, qu'il indique lui même la Raison pourquoi il lève le bras droit & baisse le gauche, pourquoi il ouvre une main & ferme l'autre, pourquoi il ferme la gauche plutôt que la droite : C'est précisément pour se donner le plaisir de faire usage de sa liberté. Voila certainement la vraie raison suffisante des diverses déterminations de la volonté dans le cas dont il s'agit. Mais Mr. De Crousaz aiant fait abstraction de l'acte de l'Entendement, dans le but qu'il se proposoit

de se donner le plaisir de faire usage de sa Liberté, ou l'ayant confondu avec la Volonté qui l'exécute, il ne s'est pas aperçu que la même raison ou le même motif tombe également sur les divers mouvemens des bras ou des mains ; mouvemens parfaitement indifférens en eux mêmes , par rapport au dessein de montrer sa Liberté, puisque le quel de ces mouvemens que vous faisiez, c'est absolument la même chose. Vous voyez par là, Monsieur, la raison pourquoi j'ai dit à la fin de ma Lettre précédente, *que Mr. De Crousaz fait ordinairement abstraction de l'acte plus ou moins léger de l'entendement, qui est toujours joint à la volonté &c.* * Au reste ce n'est que fort improprement qu'il parle de *Choix* entre des mouvemens parfaitement équivalens. C'est, à mon avis, abuser visiblement des termes, car il n'y a point de *Choix* proprement dit quand il s'agit d'actions équivalentes, ou d'objets qu'on suppose parfaitement semblables. C'est par exemple, comme si l'on présentoit à un Homme deux Oeufs, ou cent si vous voulés, égaux en grosseur & en qualité, dont il dût en prendre un. Il lui est indifférent dans ce cas lequel il prenne, parce qu'il ne s'agit plus de choisir ; mais de prendre : C'est comme si vous ne lui en présentiez qu'un seul ; car d'en présenter deux

ou

* Journal de Mai 1738. p. 419.

ou cent, ce seroit *Agendo nihil agere*, agir sans agir, ou faire une action qui n'aboutit à rien.

Quant à l'autre exemple pris de la Bourse où l'on a jetté des Pistoles. Mr. De Croufaz y fait encore abstraction de la *raison présumptive* qui incline la volonté à se déterminer pour deviner le nombre *Pair* plutôt que *l'Impair*. Vous avez donc dit *Pair* plutôt qu'*Impair*, parce que vous l'avez voulu, & vous l'avez voulu parce que vous avez présumé, ou conjecturé, qu'il étoit convenable de prononcer ce mot pour gagner les Pistoles. Tant qu'il plaira à Mr. De Croufaz de confondre l'entendement avec la volonté, & de supposer du choix, où il n'y en a point, il lui sera facile de soutenir des *Paradoxes* mal fondés ou des *Chimères*, comme Mr. De Leibnitz les apelle. Rendons pourtant justice à Mr. De Croufaz : Ce Professeur célèbre ne s'entient pas toujours à de telles idées incomplètes, à de pareilles suppositions arbitraires. Il revient quelquefois au vrai sur ces Matières, & parle souvent, dans son Examen du Pirhonisme, à peu près comme Mr. De Leibnitz. Voici un endroit remarquable de l'Article XLIV. de la Section XIII. qui roule sur la Providence * Il est relatif en quelque manière à l'endroit cité ci dessus.

B 4

Quand

* Page 567. col. B. p. 568. col. A.

Quand on pose que l'Homme est libre, dit Mr. De Croufaz, & qu'il se détermine lui-même, on ne prétend pas, que ses Choix & que la liberté de ses Déterminations soient toujours dans des cas semblables à celui où il se trouve quand il dit Pair ou Impair, sans avoir aucune raison qui le détermine à prononcer un de ces mots plutôt que l'autre; des cas de cette nature sont rares. Pour l'ordinaire quelques sentimens agréables sollicitent un Homme à se déterminer pour les Objets qui les font naître. Des Idées & des Raisonnemens font encore le même effet, il réfléchit & il comprend qu'un tel & un tel Partî lui seroit avantageux, qu'un autre lui seroit nuisible. Il se détermine donc du côté où il se promet le plus d'agrément, ou le plus d'utilité; Mais il ne faut pas s'imaginer que ces déterminations se fassent nécessairement, & que tout ce qu'elles peuvent avoir de libre se reduise à ce qu'elles ne naissent pas malgré qu'on en ait: Mais elles sont encore très-volontaires & très-libres, parce que quand l'Homme se détermine ensuite de quelque sentiment agréable, ou ensuite de quelque idée ou de quelque conclusion intéressante, il pourroit disputer de prendre ce parti, se consulter, & chercher s'il ne pourroit point encore se présenter quelque chose de meilleur, & si quelques inconvéniens, auxquels il ne s'est pas donné le loisir de penser, ne pourroient pas balancer les avantages en vie desquels il se détermine.

Je me trompe fort , si tous ceux à qui la lecture de la *Théodicée* est familière , ne trouvent que ce Langage de Mr. *De Croufaz* est tellement conforme à celui de Mr. *De Leibnitz* , que l'on ne peut s'empêcher de juger qu'au fonds ces deux grands Hommes pensent absolument de même sur l'Article de la liberté , comme je l'ai insinué sur la fin de ma précédente. En éfet on voit dans le Passage de Mr. *De Croufaz* , que je viens de rapporter , les trois caractères essentiels à la Liberté , suivant Mr. *de Leibnitz* * : 1°. L'*Ame* de la Liberté , ou l'*Intelligence* , qui représente l'objet , qui réfléchit sur le parti à prendre , & qui par là sollicite l'Homme à se déterminer , 2°. Le *Corps* de la Liberté ou la *Spontanéité* , c'est-à-dire l'*acte propre* de la *Volonté* qui se détermine d'elle-même : 3°. La *Baze* de la Liberté , ou la *Contingence* , qui exclut toute absolue nécessité , de la détermination de la volonté , parce que , comme Mr. *De Croufaz* le remarque fort judicieusement dans l'Article cité , l'Homme peut *diferer* de prendre un parti , & voir si quelques inconvéniens , ne pourroient pas balancer les avantages en vûe desquels il se détermine : C'est en un mot parce que de quelque façon qu'un Homme se détermine , il pouvoit se déterminer autrement.

Voilà donc un parfait acord entre Mrs. *De Crou-*

* Voyez Journal de Mai p. 416.

Croufaz & de Leibnitz, sur la Liberté, au moins quant au fonds. Mais si cela est, d'où vient, me direz vous, *Monsieur*, que Mr. *De Croufaz*, semble avoir des idées sur ce sujet très opposées à celles de Mr. *de Leibnitz*, & qu'il s'exprime, comme si la Liberté de l'Homme consistoit à agir indépendamment de toute raison & de tout motif ? J'ai déjà dit ci-dessus pourquoi Mr. *De Croufaz* a donné dans cette extrémité. J'ajoute que ça été par un zèle louable, pour s'opposer aux Chicaneurs, qui par une haine injuste contre la Religion, sont ravis de confondre les idées, & de réduire l'Homme à la vile condition des Brutes. Car comme la *Spontanéité*, c'est-à-dire, le *Mouvement propre* des Animaux, répond, sans aucun Acte volontaire ou réfléchi, à la simple représentation des Objets ; ces Ennemis de la Religion prétendent aussi réduire les déterminations volontaires ou libres de l'Homme, simplement, *en ce qu'elles ne se font pas, malgré qu'il en ait*. Cependant Mr. *De Croufaz* auroit pû, sans préjudicier à son zèle, combattre les Ennemis de la Religion, sans avoir recours à une idée peu convenable de la Liberté, puis qu'il est obligé lui-même de revenir à celle de Mr. *de Leibnitz*, lors qu'il s'agit des déterminations de la Volonté, qui roulent sur des Objets non indifférens, ou sur le choix entre divers partis assez intéressans,

pour

pour mériter une attention particulière de l'Entendement. Pouffons l'équité plus loin & disons, que les exemples que Mr. *De Croufaz* emploie, pris du plaisir de mouvoir le bras, de fermer la Main & de dire Pair ou Impair, avec le petit correctif que j'y ai ajouté, sont les plus propres à faire apercevoir aux moins intelligens en quoi la Liberté consiste.

Quoi qu'il en soit, la Liberté consiste certainement dans le pouvoir que l'Homme a de se déterminer soi même; c'est un Don de Dieu, ainsi que je l'ai déjà remarqué. C'est encore une Faculté de l'Ame humaine, laquelle s'exerce comme les autres Facultés, plutôt ou plus tard dans les Enfans, selon une infinité de circonstances, qu'il seroit assés difficile de déterminer. Il est néanmoins certain que, si l'on se donnoit la peine d'observer, avec une attention scrupuleuse, tout ce qui se passe dans les opérations de l'Ame des Enfans, depuis la naissance jusques à six ou sept ans, dans les uns, & jusques à dix ou douze, dans les autres, on découvroiroit sûrement la raison des différentes déterminations de la Volonté des uns vers le mal, & des autres vers le bien, ou dans la plûpart, tantôt du côté du bien, & tantôt du côté du mal.

Si tout ce que j'ai dit jusques ici est vrai, pourquoi Mr. *De Croufaz* se déclare-t-il si vivement contre Mr. de *Leibnitz*, dans son *Examen*

men de l'Essai de Mr. Pope sur l'Homme ? Pourquoi Mr. ROQUES a-t-il fourni à MRS. les Editeurs du *Mercuré Suisse* deux Lettres fort amples contre un des Articles du Système de ce Philosophe ? Je ne puis ni ne dois l'attribuer qu'à quelque préjugé, dont les plus Savans & les plus habiles, ne sont pas toujours exemts. Mr. De Crousaz croit voir le Fatalisme le plus insensé dans l'Harmonie - préétablie, & dans l'Harmonie universelle, soit dans l'idée du meilleur des Mondes, que Dieu a choisi. Et Mr. Roques trouve aussi que l'Harmonie - pré-établie mène à la fatalité & transforme l'Homme en Machine.

En voilà assez, Monsieur, pour entrainer une infinité de Lecteurs peu au fait sur de telles Matières. Ces deux Hommes célèbres s'y sont même pris de manière, à s'atirer les suffrages du grand nombre, puisque le premier déclame beaucoup & raisonne peu, & que quoique le second raisonne d'avantage dans ses deux Lettres, il est visible que la Déclamation en remplit la meilleure partie : D'où il paroît, que ces deux Auteurs ont une grande complaisance pour ce genre d'Eloquence. Ces Messieurs ont eu sans doute leurs raisons, pour s'être énoncés comme ils ont fait. Un trop grand zèle y a peut-être eu quelque part : Mais comme cela est étranger au fonds de la Question, je ne m'y arrêterai point.

Re-

Remarquons - je vous prie à cette occasion , qu'il seroit à souhaiter que les Savans , sur tout les Théologiens , se donnassent la peine , lors qu'il s'agit d'Hypothèses ou de Systèmes philosophiques , de montrer d'abord par des raisons évidentes , que les Philosophes se sont trompés , & que leurs Hypothèses ou leurs Systèmes sont absurdes , monstrueux , impies : Par là ils contenteroient les Esprits qui ne se paient pas de mots : Après quoi ces Savans & ces Theologiens pourroient , s'ils le jugeoient à propos , déclamer contre les conséquences. J'ajouterai même qu'il n'est pas toujours convenable de déclamer ainsi contre des conséquences , quoi que bien tirées si l'on veut , parce que cette façon de combattre un Système , renferme toujours quelque chose d'odieux , contre ceux qui en sont les Auteurs , & contre ceux qui y adhèrent , quoique souvent les uns & les autres nient ou n'admettent pas ces mauvaises conséquences , qu'ils ont en horreur. C'est au reste , comme tout le monde le fait à cette mauvaise méthode de disputer , par les conséquences , que sont dués toutes les divisions scandaleuses , qui ont régné de tout tems entre les Chrétiens.

Les deux Savans Antagonistes de Mr. de *Leibnitz* , n'ont-ils donc point prouvé que le Système de ce Philosophe est absurde , monstrueux

monstrueux impie? J'avoüe que l'Illustre Mr. *De Croufaz*, trop persuadé de son autorité dans la République des Lettres, n'a pas crû nécessaire, de se donner la peine de prouver tout cela. Deux mots lui ont suffi, dans tous les endroits de ses Ouvrages, où il a trouvé à propos de se déclarer contre Mr. *de Leibnitz*. Le seul *Examen de l'Essai de Mr. Pope* (sans recourir à sa *Logique*, à son *Traité de Mente humana*, & à l'*Examen du Pyrrhonisme*) est un témoin irréprochable, du peu de soin que ce Savant s'est donné à cet égard, quoi que ce soit dans ce Livre qu'il auroit dû apporter les plus fortes preuves directes contre le Système du Philosophe *Allemand*, pour montrer, qu'il va de pair avec celui du Poète *Anglois*, & qu'étant absolument le même, comme il le prétend, il étoit fondé à attaquer le Système du premier, en faisant semblant d'en vouloir à celui du second. Je n'en dis pas d'avantage à présent, parce que je me réserve de prouver, dans une autre Lettre, que le célèbre Professeur de *Lausanne* a eu tort de confondre un Défenseur de la Religion avec un de ses Ennemis.

Quant à Mr. *Roques*, les deux Lettres de cet habile Théologien, ne contiendroient elles pas des preuves solides que l'*Harmonie préétablie* de Mr. *de Leibnitz* mène nécessairement à des conséquences extravagantes & impies? C'est ce que

que l'Auteur prétend. Nous examinerons avec toute l'équité & l'impartialité possibles, si les prétentions de ce Savant sont bien ou mal fondées : Pour y procéder avec quelque ordre, il convient d'abord de faire précéder quelques Observations générales.

1^o. *Que l'Harmonie préétablie est une Hypothèse Philosophique, ou une supposition ingénieuse, pour expliquer un fait, dont tous ceux qui admettent une différence essentielle entre l'Ame & le Corps, sont convaincus; c'est à dire qu'il y a une union & un commerce réciproque entre ces deux sujets.*

2^o. *Que toute Hypothèse philosophique, qui sert à expliquer quelque fait difficile à entendre, peut être admise, pourvu qu'elle ne renferme aucune contradiction réelle, en attendant que l'on ait trouvé une Démonstration sur le sujet dont il s'agit.*

3^o. *Que lors qu'il se présente plusieurs Hypothèses sur un même sujet, il convient de se déclarer sans prévention, pour celle qui paroît donner les meilleures raisons de tout ce qu'on remarque, dans l'objet particulier proposé à la recherche des Philosophes.*

4^o. *Qu'afin qu'une Hypothèse soit non seulement recevable, mais aussi préférée, il faut qu'elle soit fondée sur la connoissance la plus exacte que l'on puisse avoir de la Nature des choses qui concourent à l'expliquer.*

5^o. *Que*

50. *Que dans l'examen d'une Hypothèse philosophique, il ne faut pas faire trop d'attention aux préjugés du Vulgaire, non plus qu'à ceux des Savans peu au fait des Matières, qui établissent ces sortes d'Hypothèses, surtout s'ils ont donné des marques de leur penchant à la vérité.*

60. *Que comme diverses Hypothèses peuvent être à peu près équivalentes, pour expliquer certains Phénomènes de la Nature, les Philosophes peuvent choisir comme ils le jugent à propos; mais leur choix ne doit pas les engager à maltraiter ceux qui se croient obligés de suivre une Hypothèse différente. Cela doit surtout avoir lieu, quand ces Hypothèses n'intéressent ni l'honneur, ni le salut.*

70. *Enfin il me paroît que quand un Philosophe a choisi une Hypothèse, & qu'il veut la défendre, ou attaquer celles des autres, il doit le faire avec modération, & se servir de raisons tirées du sujet même.*

Ces Observations générales sur les Hypothèses philosophiques vous paroîtront, sans doute, Monsieur, très propres à disculper les Philosophes, de la témérité, dont Mr. Roques les accuse à la fin de sa seconde Lettre? Ils le feront effectivement, s'ils ont suivi des Règles aussi convenables, en établissant leurs Hypothèses, ou leurs Systèmes, ainsi qu'on les appelle dans un sens un peu étendu, parce
que

que, comme je l'ai déjà remarqué, une *Hypothèse Philosophique* tient lieu de *Système*, jusques à ce que l'on ait des *Démonstrations*. Cet usage des *Hypothèses* en Philosophie, est d'autât plus raisonnable, qu'il est très difficile de trouver de certaines *Démonstr.* qui puissent satisfaire tous les *Esprits*.

Permettez, *Monsieur*, que je cite un exemple qu'aucun *Savant* n'ignore. Il est pris de l'*Astronomie*, & convient parfaitement bien ici, parce que cet Article de la Philosophie peut & doit être mis en parallèle avec celui qui concerne l'Union de l'*Ame* avec le *Corps*. En effet les *Philosophes* ont formé trois *Hypothèses* principales, pour expliquer les Phénomènes de l'*Astronomie*. La plus ancienne *Hypothèse* est celle qu'on appelle de *Ptolemée*. Cet *Astronome* expliquoit tous les mouvemens des *Astres* & des *Planetes*, à l'aide de quelques grands *Cercles* solides, qu'il apelloit *Cieux Cristalins*, & par le secours de quelques autres moindres *Cercles* pour les mouvemens des *Planetes*, qu'il nommoit des *Epicicles*, en suposant que la *Terre* est immobile au centre du *Monde*. *Copernic*, Auteur de la seconde *Hypothèse*, a tout expliqué d'une manière très simple, en suposant seulement que le *Soleil* occupe le *Centre*, & que la *Terre* est placée dans le lieu que *Ptolemée*, & qu'*Aristote* avoit lui, assignoit au *Soleil*. *Tycho*, Inventeur de la troisième *Hypothèse*, en donnant beaucoup aux préjugés des Sectateurs d'*Aristote* & de *Ptolemée*, & en admettant quelques decouvertes sur *Venus*,

& *Mercur*, faites par le moïen du *Telescope*, après la mort de *Copernic*, a suposé deux Centres, & a laissé la Terre en possession de son ancienne place au milieu du Monde, comme Centre général, & a donné le Soleil pour Centre particulier au mouvement des deux *Planetes* que je viens de nommer.

Il n'est pas nécessaire de comparer ici ces trois *Hypothèses Astronomiques*; cela a été fait amplement il y a longtems, par les Savans du dernier Siècle. Je remarquerai seulement, qu'on interessa fortement la Religion, dans les disputes qu'excita l'*Hypothèse* de *Copernic*, comme on l'y interesse à présent à l'égard de celle de Mr. de *Leibnitz*, sur l'*Union de l'Âme avec le Corps*. Mais l'*Hypothèse* de *Copernic* un peu rectifiée par les Modernes, a enfin gagné la pluralité des suffrages, malgré toutes les oppositions qu'elle a eu à surmonter; de sorte que les Savans d'*Italie* & de *France* même, qui n'osent, par respect pour l'Eglise Romaine, l'admettre comme *Système*, quoi que confirmé par toutes les découvertes postérieures, l'admettent au moins, comme une *Hypothèse* probable & la plus propre, pour l'explication des Phénomènes. Jugez, *Monsieur*, par cet exemple, où nous en serions par rapport à la connoissance des mouvemens admirables des Corps célestes, si l'on avoit attribué ces *Hypothèses Astronomiques* à la témérité des foibles Mortels, & que l'on eut attendu, pour être mieux instruits, comme Mr.

Ro.

ROQUES paroît l'insinuer à l'égard des *Hypothèses* qui concernent l'Union de l'Âme & du Corps, d'être admis en la présence immédiate de l'Adorable Créateur de l'Univers. Je rends justice à l'excellent Mr. *Roques*, il a oublié en cet endroit le Philosophe, & ne s'est souvenu que du Théologien.

Il est certain que toutes les connoissances les plus parfaites de la Nature & de la Grace, sont réservées pour la vie à venir. Mais s'il faut attendre jusques alors à être, non pas pleinement, mais suffisamment instruit, rien ne conviendra mieux, que d'abandonner absolument l'étude de toutes les Sciences, ainsi que quelques Mistiques ont conseillé de le faire. Je ne crois pas néanmoins, que Mr. *Roques* soit de cet avis, lui qui se déclare par provision, pour le *Système Cartésien*, à l'égard des Causes occasionnelles. Je voudrois cependant que des Savans tels que lui & Mr. *GUISI*, dont j'honore avec plaisir le mérite, & admire le savoir & la pénétration, ne fussent pas si faciles à nous renvoyer à des idées absolument inconnues, lors qu'il s'agit, declaircir des sujets difficiles, ou épineux. C'est rendre, à mon avis, un très mauvais office à la Vérité, qui devient par là, non seulement problématique, mais comme impossible à trouver.

C'est une chose bien mortifiante, de voir, que des Hommes d'un mérite distingué fournissent quelque fois, sans y penser, dans des sujets qui peuvent intéresser, directement ou indirectement la Religion, des moiens à ses

Ennemis , qui sont toujours à l'afût pour cela, d'en énerver la force. Je suis persuadé, que si les Savans dont je viens de faire mention, s'étoient voulu donner la peine de lire & de méditer tout ce que Mr. de Leibnitz a dit sur son Systême, ou ce que l'Illustre Mr. *Wolfius* a écrit, dans sa *Psychologia Rationalis* sur les trois Hypotheses qui concernent l'Union de l'ame & du Corps , en mettant un peu à côté , l'un ses préjugés en faveur des Causes occasionelles , l'autre sa prévention en faveur de l'*Influence physique* ; je suis persuadé, dis-je, que ces Messieurs auroient changé d'avis, ou que du moins , ils auroient évité de dire des choses, qui au fonds n'éclaircissent pas suffisamment la Matière, mais dont les mal intentionnés peuvent abuser.

Quel Escrimeur ! me dirés vous, *Monsieur*, vous avécés, vous reculés, & vous ne venés point au combat: Vit-on jamais rien de pareil? Je passe condamnation , mais ne faloit il pas faire un petit Essai de mes foibles forces, aiant à faire à des Champions armés de toutes pièces , & agueris depuis long tems. Les Escarmouches sont permises , & souvent nécessaires , avant que d'en venir à la Bataille. Je vous la promets une autre fois, les circonstances où je me trouve à présent ne me permettent pas de m'étendre d'avantage. J'ai l'honneur d'être &c.

Monsieur,
Neuchâtel ce 19.
Juillet 1738.

Votre très humble &
très obeissant Serviteur.
BOURGUET.



REFLEXIONS

*Sur la meilleure figure à donner aux Ancres,
& la meilleure maniere de les essayer.*

MR. DANIEL BERNOULLI a ainsi intitulé son Discours, qui a obtenu le troisiéme prix de l'Année 1737. Il étoit le sujet de cette Question de l'Académie Roiale des Sciences: *Quelle est la meilleure maniere d'éprouver les Ancres?*

Ce Discours contient XXIV. Articles en 36. pages. L'Auteur y traite la Matière d'une manière également savante & solide. On est agréablement surpris, quand après avoir lu l'Écrit de Mr. JEAN BERNOULLI, l'on trouve encore quantité d'excellentes choses nouvelles dans celui de Mr. son Frère, dont on ne soubçonneroit pas un pareil sujet d'être susceptible.

Nous pouvons dire en général, qu'en joignant les deux Ecrits de Mrs. Bernoulli, l'on a un Traité Théorétique, à peu près complet *sur les Ancres*. Nos Lecteurs ont vû ce qu'on a rapporté dans le Journal de Mai, touchant le Discours de Mr. Bernoulli, Docteur en Droit; nous

nous allons dire, aussi brièvement qu'il se pourra, ce qu'il y a de plus remarquable dans les XXIV. Articles du Discours de Mr. *Bernoulli*, Professeur en *Anatomie*.

Il est certain, comme le remarque l'Auteur dès le commencement de sa Pièce, que l'Invention des Ancres est très ancienne, & que par conséquent elles doivent avoir atteint depuis long-tems à une grande perfection, sur tout depuis qu'on a poussé les Arts, les Sciences & la Navigation en particulier, a un degré si parfait, que nos Ancêtres auroient à peine osé l'espérer. Ces considérations ont engagé Mr. *Bernoulli* à ne rien changer dans la structure ordinaire des Ancres, excepté dans les circonstances qui dépendent absolument de la Géométrie.

Il s'exprime ainsi sur l'Ordre qu'il s'est proposé: *Je commencerai par exposer la structure ordinaire des Ancres, après quoi je décrirai la manière mécanique dont elles agissent, je rechercherai ensuite ce qu'il faut faire pour rendre leur usage le plus sûr & le plus parfait, & pour diminuer quelques inconveniens qui leur restent, en parcourant toutes les parties des Ancres: je donnerai la description d'une nouvelle sorte d'Ancres, & enfin j'ajouterai quelques réflexions sur la meilleure manière d'essayer les Ancres, mais je ne toucherai que légèrement ces deux derniers points.*

On

On voit bien, par le deſſein de l'Auteur, que ſon Diſcours contient pluſieurs choſes qui au fonds ſont les mêmes que celles que Mr. ſon Frère a examinées dans le ſien. Ainſi nous pouvons nous diſpenſer de nous étendre là deſſus. Outre cela il faudroit néceſſairement, pour nous faire entendre, ajoûter des figures & des Calculs. Ces derniers ſeroient d'autant plus eſſentiels, que Mr. *Bernoulli* entre dans une grande précision, ſoit par rapport au centre de gravité des Ancres, ſoit à l'égard de leur force, de celles des Cables, du Vaiſſeau, du Vent, des Courans & des Coups de Mer; de ſorte qu'on ne pourroit aiſément en donner une idée à la portée de ceux à qui ces Matières ſont étrangères; & pour les Connoiſſeurs, ils feront bien de recourir à l'Ouvrage même, ainſi que nous l'avons dit de celui de Mr. *Jean Bernoulli*.

Cependant voici une idée abrégée de tout ce que contient le Diſcours dont il s'agit. L'Auteur parle, dans les trois premiers Articles, des Ancres. Il en fait la deſcription, auſſi bien que du Cable, qu'il conſidère comme appartenant à l'Ancre, enfin il explique comment les Ancres mordent au fond, quant elles ont été jetées en Mer. Il démontre, dans les Articles IV. V. VI. VII. VIII. & IX. qu'il eſt beaucoup plus naturel aux Ancres (en donnant à leurs parties les proportions ordinaires) d'avoir hors de l'Eau la Croiſée dreſſée que
cou-

couchée sur le fond. Mais qu'à cause de la légéreté du *Jas*, dans les Ancres submergées, ces deux positions leur sont à peu près également naturelles, & même que la *Croisée* se couche plus facilement qu'elle ne se dresse, sur tout lors que le Cable commence à se roidir, & que la *pate* n'est pas encore entrée bien avant dans le Sable; circonstance que l'Auteur démontre dans les Articles XIV. & XV. après avoir examiné dans les Articles X. XI. XII. & XIII. la Mécanique de l'Ancre, & la manière dont elle agit, étant submergée, dans l'opération que les Marins appellent le *Mouillage*, c'est-à-dire d'arrêter le Vaisseau par le moien des Ancres: c'est ce qu'on nomme aussi *Ancrage*.

Ce que Mr *Bernoulli*, dit à l'Article XVI. sur la force du Vaisseau, sur celle des Vents, des Courants & des Coups de Mer est très curieux, d'autant plus qu'une partie de son raisonnement est fondé sur des expériences qu'il fit autre fois en faisant un trajet sur Mer dans une Frégate. Nous aurions été tenté de l'ajouter ici, si les différentes Matière que ce Journal doit renfermer, ne nous obligeoient d'abrèger. Dans l'Article XVII l'Auteur décrit comment se fait le *désancrage*. Et dans le XVIII. il propose de faire le *Jas* de fer, au lieu de bois, en lui donnant le même poids, parce que comme le fer perd moins de son poids

poids dans l'eau, que le bois, le centre de gravité de l'Ancre, sera plus pris du *Jas* que de la *Croisée*. C'est ce qui peut faciliter la manœuvre de cette dernière, pour prendre la situation convenable, afin de mordre dans le fonds & l'y enfoncer autant qu'il le faut pour arrêter le Vaisseau.

Mr. *Bernoulli* montre dans l'Article XIX. qu'il en est de la *Vergue* comme du *Jas*, qu'on ne fauroit dans la théorie les faire trop longs. Mais dans la pratique, il faut conserver la même masse ou le même poids, sans les rendre trop foibles ou trop sujets à se courber. Il est au reste indifférent pour le succès de l'Ancre, de quelle manière ce poids soit distribué, pourvû que le centre de gravité ne soit, ni trop près de la *Croisée*, ni trop près du *Jas*. S'il est trop près de la *Croisée*, l'Ancre en prend plus difficilement sa juste position, & c'est là l'inconvénient d'augmenter les épaisseurs de la *Vergue* vers la *Croisée*; & si au contraire le centre de gravité étoit trop près du *Jas*, la force, qui fait entrer la *patte* dans le fond, deviendroit trop petite. Il ne reste donc, qu'à laisser la *Vergue* cylindrique, telle qu'on la fait, & lui donner, de même qu'au *Jas*, le plus de longueur qu'on peut, avec les précautions indiquées ci-dessus, & en faisant le *Jas* de fer.

L'Auteur s'est déterminé dans l'Article XX.

D

pour

pour un simple Arc de cercle , par raport à la courbure de la *Croifée*, & il en montre toute l'utilité, avec beaucoup d'exactitude.

Il examine amplement, dans l'Article XXI. tout ce qui concerne l'opération du *Cable* dans le mouillage. Il propose dans le XXII. & le XXIII. une nouvelle manière d'Ancre, qui consiste en ce qu'elle n'auroit qu'une seule *branche*, au lieu de deux, qui forment la *Croifée* dans les Ancres ordinaires, & d'avoir, au lieu du *Jas*, une *Sphère*, dont la partie supérieure seroit de bois & l'inférieure de fer. L'Auteur passe légèrement sur ce sujet, de même que sur celui de la *manière d'Essaier les Ancres*, renfermée dans l'Article XXIV. qui est le dernier de son Discours. Cette manière consiste à imiter sur Terre, avec une petite Ancre, dans laquelle l'on aura gardé toutes les proportions requises, toute la manœuvre qui a lieu pendant le *mouillage*, depuis que les Ancres ont été jettées en Mer jusqu'après le *désancrage*. Mais comme l'*Académie Royale des Sciences* n'a pas trouvé cet Article de l'*épreuve de Ancres* suffisamment rempli, nous ne nous y arrêterons pas d'avantage. Nous remarquerons seulement, que l'excellence des choses & la justesse des calculs que Mr. *Daniel Bernoulli* a proposé dans son Discours, ont engagé l'illustre Académie à rendre justice à ce Savant Professeur, en lui ajugeant l'un des Prix proposés.



O D E

Sur les Poètes modernes.

Fougeux Habitans du Parnasse,
 Dans la fureur qui vous conduit,
 On découvre à peine la trace,
 De celle que Phœbus produit.
 C'est dans l'Esprit que la dernière,
 Porte l'éclat de sa lumière,
 Avec le sublime enchanteur;
 Mais vous n'enfantés nul Ouvrage,
 Qu'empreint de la jalouſe rage,
 Qui vous tyrannise le Cœur.

Est-ce ainſi qu'alloient à la Gloire,
 Ces Divins Chantres ſi vantés,
 Qui dans le Temple de Mémoire,
 Vous atendoient à leurs côtés?
 Au lieu de riantes peintures,
 Les outrages, les flots d'injures,
 Sont vos Chefs-d'Oeuvres précieux.
 Quoi! les ROUSSEAUX & les VOLTAIRES,
 Prenans le ton de Harangères,
 Parlent-ils la Langue des Dieux?

Sur cette Cime raboteuſe,
 Gémit-on d'avoir des Egaux?
 N'y voit-on nulle place heureuſe,
 Qu'en précipitant ſes Rivaux?
 Ce Mont, où l'on fert l'Ambroſie,
 Voit-il la baſſe jalouſie,
 Tourment des Héros & des Rois?
 Non, non, j'y vois l'Illuſtre HORACE,
 Prêt à partager avec grace,
 Son rang & le prix de la Voix;

44 JOURNAL HELVETIQUE

En vain le pouvoir despotique,
Veut subjuguier le Mont sacré,
L'heureux Esprit de République,
Y sera toujours révééré.
Que l'Orgueil, par tout si risible,
Quand il tranche de l'infaillible,
N'y montre point ses fous excès;
L'honneur y tient plus d'un Etage,
Malgré le rigoureux langage,
Du fameux * Juvenal François.

O vous qu'une crainte modeste,
Arrête au milieu du Chemin,
Osés en surmonter le reste;
Les Muses vous tendront la main;
Mais bornés vos desirs superbes,
A vous asseoir près des MALHERBES,
Sans les ravaler à vos pieds:
Moins haut, même on prendroit séance,
Quoi qu'en murmurât l'arrogance,
Sans être trop humiliés.

Peuples, chez qui la Politesse,
Est la première des Vertus,
Du goût, de la délicatesse,
Qui vous croiés seuls revêtus,
Lors qu'en vos fougues illicites,
Des Visigots ou des Lapithes,
Vous embouchés le Cor brutal;
Dans cette étrange disparate,
Malgré le plaisir qui vous flatte,
Régasse n'est plus qu'un Cheval.

Le

* DESPREAUX Sat. IX.
Et ne savés, vous pas que sur ce Mont sacré,
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré.

Le but à jamais méprisable,
 De vôtre lâche Ambition,
 N'est point cette audace louable,
 Qui tend à la perfection.
AUX LA MOTTES, aux FONTENELLES,
 Toujours des insultes nouvelles!
 La Gloire est-elle à prix si bas?
 Plûtôt par vos heureuses veilles,
 Renchérissés sur leurs merveilles,
 Sur eux nous vous donnons le pas.

Qu'auroient pensé dans Olimpique,
 Les Juges des Victorieux,
 Si des Aspirans la manie,
 N'eut montré que des Envieux?
 Quoi! combatre moins pour la Gloire,
 Que pour empêcher la Victoire,
 De couronner quelqu'autre front?
 On auroit vû toute la Grèce,
 Outrée de tant de bassesse,
 Les couvrir d'un commun affront.

Le Vrai n'avoit-il rien de stable
 Chez le Grec, ni chez le Romain?
 Virent-ils le Beau, variable,
 Vieillir du jour au lendemain?
 Le Goût, le Bon-Sens, la Méthode,
 Tristes Victimes de la Mode,
 Au Caprice étoient-ils soumis?
 Non, ce ridicule a dû naître,
 Où règne au gré du Petit-Maître,
 La Cabale des Beaux-Esprits.

C'est pourtant vous , Race orgueilleuse ,
 Qui prétendés que sans renvoi ,
 De vôtre Verve impérieuse ,
 L'Univers subisse la Loi.
 „ Vôtre Patrie est la limite ,
 „ Que les Muses ont circonscrite ,
 „ Pour y faire briller leurs dons.
 „ Le Dieu du Pinde le déclare ,
 „ Tout Etranger n'est qu'un Barbare ,
 „ Même les POËTES , les MILTONS.

Vous qu'un Destin moins favorable ,
 Fit naître sous d'autres Climats ,
 L'Arrêt n'est pas irrévocable ,
 Et la Raison n'y souscrit pas.
 A vos Citoïens fachés plaire ,
 Sans vous régler sur la Chimère ,
 D'un Goût qui n'est qu'Opinion :
 Aïés pour Guide la Nature ,
 Et méprisés toute Censure ,
 Que dicte la présomption.

Neuchâtel Mr. C.



EPIGRAMME.

P ourquoi tous ces cris insultans ,
 Contre les humbles LOIOLITES ?
 Oh ! que nous autres Protestans ,
 Ne manquons pas de Jésuites !

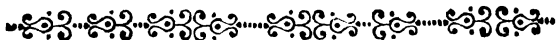


LES AVANTAGES DU BEAU SEXE

AUTRE EPIGRAMME.

UN Prince avec sa Femme un jours'entretenoit,
 Entré de son Rang, il vantoit sa Naissance,
 Les beaux Droits Masculins, & sa vaste Puissance.
 Ouí, répondit l'Epouse, avec un air discret,
 Seigneur, vous dominez sur de belles Provinces,
 De ces hauts atributs, mon Cœur n'est point jaloux:
 Vous ne pouvez pourtant, sans moi faire des Princes;
 Mais moi, si je le veux, j'en puis faire sans vous.

Neuchâtel Mr. C.



R O N D E A U.

Rien n'est plus vrai, tout Homme en est Garant,
 Que chèque Fou de l'autre est différent.
 Chacun se croit un sensé Personnage;
 Et s'il faloit fustiger le plus sage,
 Tous pour fuir prendroient le premier rang.

• Du plus Lettré jusqu'au plus Ignorant,
 D'un certain point l'espace paroît grand;
 Mais vûs d'ailleurs, ils sont au voisinage,
 Rien n'est plus vrai.

Je blâme l'un, & l'autre me reprend;
 Je n'ai pas tort; & lui n'est pas errant:
 Chacun de nous porte un juste suffrage;
 Mais que conclure enfin de ce langage?
 Folie à l'Homme est un Vice inhérent,
 Rien n'est plus vrai.



HISTOIRE

*D'une jeune Dame Romaine , & d'un Officier
Efpagnol, qui ser voit dans les dernières Guer-
res d'Italie.*

LEs Officiers, qui ont fait les dernières Cam-
pagnes d'Italie, connoissent *Spolette*, * &
les charmes des Païfages qui l'environnent.
A peu de distance de cette Ville, sur une
Montagne, qui est à couvert de toutes sor-
tes d'incommodités par sa situation, on trou-
ve un grand nombre d'Hermitages, où le goût
de la solitude rassemble quantité de Person-
nes. Chacun y vit en particulier dans sa pe-
tite Cabane. On s'y ocupe du travail de ses
mains, & l'on n'y desire que ce qui suffit pour
vivre. La tranquillité, l'indépendance sont
des biens constans dans cét heureux séjour.
De riches Particuliers des environs y ont fait
bâtir une Eglise, où l'on dit chaque jour, à la
même heure, une Messe basse. Il n'y a point
d'autre Exercice commun, ni de Loi, qui
gène la liberté dont chacun jouit dans son
Hermitage. Le Prélat Diocésain est le seul
Chef qu'on y reconnoisse ; mais il se mêle
peu

* Ville dans l'Etat Ecclésiastique, sur la Maroglia, avec Cha-
teau & Evêché, Capitale du Duché de ce nom.

peu de ce qui se passe dans un lieu où règnent l'innocence & la paix.

Un Officier *Espagnol*, après s'être présenté modestement à l'Evêque, l'année dernière, se fit construire un Hermitage, dans un lieu des plus solitaires de la Montagne. Quoiqu'il ne l'eut point orné d'une manière éclatante, & qu'il n'eut pris qu'une espace médiocre pour son Jardin, on remarqua qu'il y avoit plus d'élégance & de commoditez que dans les Cabanes ordinaires. Il employa plusieurs Ouvriers des environs, qu'il paia libéralement: ce qui fit juger que ce n'étoit point l'indigence qui le forçoit à prendre le parti de la retraite. Cependant personne n'eut l'indiscrétion de vouloir pénétrer dans ses vûes, ni de l'interroger même sur sa naissance & sa fortune. Nôtre nouveau Solitaire se communiqua peu. Il n'assistoit à la Messe que les jours marqués par le Précepte, & se retirant aussitôt dans sa solitude, il se contentoit de saluer civilement ceux qui se trouvoient sur son chemin. Le hazard fit remarquer à quelques autres Solitaires qu'un Homme à cheval lui apportoît toutes les semaines une Malle remplie, & qu'il la renvoioit après l'avoir vidée. Mais en suposant qu'elle contint des Provisions, ce n'étoit point un sujet de reproche, dans un lieu où chacun est libre de s'habiller & de se nourrir comme il l'entend.

L'*Espagnol* avoit tenu cette conduite pendant deux Mois, sans marquer au Solitaire le plus voisin, qui étoit éloigné de lui d'environ deux-cent pas, la moindre envie de le connoître. Celui-ci étoit un Gentilhomme *Véronois*, qui devoit son inclination pour le genre de vie qu'il avoit embrassé, au dérangement de sa fortune. La douceur de son caractère & la force de l'habitude l'y retenoient beaucoup plus que le zèle. Il s'étoit fait à sa condition, & réprimant aussi aisément sa curiosité que le mouvement de ses autres passions, il laissoit à son Voisin toute la liberté qu'il souhaitoit pour lui même. Dans cette disposition, il auroit été indifférent toute sa vie pour une liaison qu'on ne paroïssoit pas desirer. Mais un jour qu'il s'étoit retiré chez lui vers le soir, il entendit frapper brusquement à sa porte. Aiant ouvert il fut surpris de voir une jeune Dame, de dix-huit à vingt-ans, qui le conjura, les larmes aux yeux, de la suivre, pour secourir un honnête Homme qu'elle croioit à l'agonie. Cette prière fut faite avec tant d'instances & de graces, que le *Solitaire Véronois*, aussi touché de ces deux motifs, que du desir de sauver la Vie à son Prochain, lui ofrit, sans balancer, tout ce qui dépendoit de son pouvoir. Cette belle Affligée le conduisit à l'Hermitage de l'*Espagnol*, & ne s'exprimant que par ses pleurs, elle

le lui montra ce malheureux Solitaire , qui étoit étendu , sans connoissance , sur quelques Nates où il étoit tombé. Son mal étoit une Apoplexie foudroiante. Le secours étant venu trop tard , il expira quelques momens après.

La jeune Dame poussa alors des cris , qui auroient atendris les plus insensibles : Elle embrassa mille fois le Mort ; elle vouloit le suivre , & ne parloit que de finir elle même sa vie par les voies les plus violentes & les plus courtes. Enfin la force de sa douleur aiant commencé à s'afoblir , le *Veronois* prit un moment pour lui marquer l'interêt qu'il prenoit à sa peine. Vous ne me trouverés à plaindre , *lui dit-elle* , qu'après avoir entendu toutes les circonstances de mon malheur. Ecoutez mes tristes Avantures.

L'Infortuné que vous voiez privé de vie, est mon Epoux. Il m'adoroit ; mais je l'aimois aussi plus que moi même. Je suis née à *Rome* d'un Père, dont la tendresse m'a causé plus de mal que n'auroit jamais fait sa haine. Mon Mari , qui avant nôtre Mariage ocupoit un Poste considérable dans les Troupes Espagnoles , prit une si forte inclination pour moi, pendant quelques semaines qu'il fut obligé de passer à *Rome* , que ne pouvant s'éloigner sans être assuré d'obtenir ma main , il la demanda ouvertement à mon Père. Un Officier, à la
veille

veille de s'engager dans tous les dangers de la Guerre, n'étoit point l'Epoux qu'on me destinoit. J'étois la seule espérance de ma Famille, & trop chérie pour être livrée si légèrement. Cependant l'Amour s'étoit déjà emparé de mon Cœur. Je fus aussi affligée que mon Amant de l'obstacle qu'on mettoit à nos desirs. Je l'exhortai à ne pas se rebuter, & comptant trop sur l'affection de mon Père, je me flatai de vaincre insensiblement sa répugnance. Malheureusement la Cour de *Rome* vint à se brouiller avec celle de *Madrid*. Tous les *Espagnols* aiant reçu ordre de se retirer, mon Amant fut peut être le seul qui manqua d'obéissance. Il ne pouvoit me perdre un moment de vie. Sa tendresse lui coûta son Emploi.

Il ne m'en devint que plus cher. Mais quelle aparence de faire consentir mon Père à un Mariage que cette disgrâce rendoit plus défavantageux que jamais ? Aussi sa rigueur ne fit-elle qu'augmenter. Il s'aperçut que je recevois des Visites secretes, & non seulement il me les interdit, avec toute la force de l'Autorité, mais aiant pris mon Amant à l'écart, il lui déclara, que s'il ne renonçoit à me voir, il alloit devenir son plus mortel Ennemi. Cette crainte ne nous ôta pas l'envie de nous entretenir dès le même jour. Nous examinames tout ce qui pouvoit nous rester
d'es-

d'espérance. Il n'y en avoit point d'autre que dans la fuite, & j'eus la foiblesse d'y consentir. Cependant la fortune de mon Amant n'ayant jamais consisté que dans ses Emplois Militaires, & ses dépenses continuelles aiant épuisé toutes ses ressources présentes, à peine aurions nous pû trouver de quoi fournir aux fraix du moindre Voïage. Je savois dans quel lieu mon Père serroit son Argent. J'y conduisis mon Amant, sans lui avoir expliqué mon dessein, & lui montrant un Cofre-fort où j'étois sûre de trouver une très grosse somme : Voïez, lui dis-je, si nôtre bonheur doit être acheté à ce prix; je vous en laisse le Maître. Il me répondit sans balancer, que je lui étois plus chère que la Vie, mais que pour être à moi, il vouloit en être digne; qu'il ne mettroit point la main au Trésor que je lui ofrois; que si cette Action pouvoit être pardonnée à quelqu'un, ce n'étoit qu'à moi, qui étois destinée tôt ou tard à posséder une partie du Bien de mon Père; mais qu'il ne vouloit pas même qu'elle fut commise à ses yeux. Je ne sais à quoi cette généreuse réponse m'auroit portée; mais au moment qu'il achevoit de parler, mon Père parût dans la Chambre, accompagné de quelques Domestiques. Il prit mon Amant par la main, qu'il tenoit malheureusement apuïée sur le Cofre, & prenant ses Gens à témoins

de

de la situation où il l'avoit trouvé , il l'accusa d'avoir entrepris tout à la fois de lui enlever sa Fille & son Argent. En vain implora-t-il la Justice du Ciel & des Hommes. Il fut mis hors de défense par les Domestiques , qui reçurent ordre de le garder étroitement.

Je demurai seule avec mon Père , qui m'accabla de reproches. Cependant sa tendresse ordinaire aiant bientôt prévalu , il employa les prières & les caresses , pour me guérir d'une passion , dont il commençoit à craindre des suites funestes. Dans les alarmes où j'étois , je lui promis une obéissance absolue , sans autre condition que de rendre aussi-tôt la liberté à mon Amant. Quoiqu'une promesse de cette nature dût lui paroître extrêmement suspecte , il feignit de me croire sincère , & se le faisant amener au moment , il m'ordonna de répéter la même chose en sa présence. Je céдай à ses ordres , mais avec des marques de douleur , qui étoient capables de servir d'interprètes à mes sentimens. Mon Amant reçût en effet la liberté ; mais à peine fut-il éloigné de mes yeux , que l'on me conduisit à l'Eglise , où je trouvai un jeune Homme , qui s'éforçoit depuis long-tems de me plaire. Le Prêtre fut appelé , & sans me laisser un moment pour rappeler mes Esprits , que la traîsœur m'avoit fait perdre , je fus mariée avec les cérémonies ordinaires.

Mon

Mon Père sentit néanmoins un reste de pitié , qui ne lui permit pas d'exiger tout d'un coup que je me livrasse aux empressements d'un Mari qui m'étoit odieux. Après avoir mis tout en usage pour me consoler , il m'assûra qu'on me laisseroit le tems de me délivrer des sentimens qu'il avoit condamnez, & que reprenant pour moi toute son affection, il alloit se faire une étude de me rendre heureuse. Je voulois l'être, mais ce n'étoit point par cette voie. Je n'étois pas capable non plus de penser jamais à le devenir aux dépens de ma Vertu. L'impossibilité de m'arrêter à quelque chose d'honnête & de raisonnable, entre deux extrémités si cruelles, me fit prendre dès le même jour la résolution de renoncer au Monde. Je me dérobai de la Maison de mon Père, pour me retirer dans un Couvent où j'étois connue, & dont on m'accorda volontiers l'entrée. En me déterminant à ce sacrifice, je ne pus me refuser la seule douceur qui me restoit à prétendre. J'écrivis à mon Amant, qu'une horrible violence m'empêchant d'être à lui, je prenois le parti de m'ensevelir dans un Cloître. Cette nouvelle le mit en fureur. Ignorant encore ce qui venoit de m'arriver, & n'attribuant mon désespoir qu'à mon embarras, il acourut au Couvent. Mon malheur le fit arriver au moment que mon Père & le Mari qu'il m'avoit donné

donné acouroient eux mêmes, sur l'avis qu'ils avoient déjà reçu de ma fuite. Ils l'aperçurent, & ne doutant point de ses intentions, ils fondirent sur lui l'Epée à la main, avec toutes les marques du dessein qu'ils avoient de s'en défaire. Son courage ne le servit que trop bien. Pour une légère blessure qu'il reçut au bras, il en fit deux mortelles à ses Adversaires, qui moururent tous deux avant la fin du jour.

Jugez avec quelle horreur j'appris cette funeste nouvelle. Elle me confirma dans la résolution de quitter le Monde, & ne croiant plus même que le Meurtrier de mon Père pût jamais se présenter devant moi, je ne m'occupois que de l'exécution de mon dessein. Il falut céder néanmoins aux instances de mes Parens, qui jugèrent ma présence nécessaire pour disposer de mon Héritage. Ils me forcèrent de quitter le Couvent, & ne se croiant pas moins obligés par l'honneur à venger la mort de mon Père, ils dressèrent une plainte en mon nom, pour commencer les poursuites. Dans l'acablement où j'étois, on ne me communiqua pas cette démarche. Je ne fais à quoi mon Cœur auroit consenti, car ses sentimens n'étoient pas changés, & la vengeance étoit peu capable de l'emporter sur l'Amour. Je comprenois bien les devoirs que la Raison m'imposoit ; mais cette pen-
sée,

ſſe, qui combattoit mes plus chères inclinations ne faiſoit qu'augmenter mon trouble. Je paſſois quelques jours dans une agitation ſi violente, que je perdis l'idée du Cloître, & toute l'ardeur que j'avois marquée pour me dérober au Monde.

Pendant ce tems là, mon Amant, qui n'avoit d'abord ſongé qu'à ſe mettre à couvert de la Juſtice, aprit qu'on avoit commencé éſectivement les Procédures à ma ſollicitation, & que c'étoit moi, par conſéquent, qui paroifſois en vouloir à ſa vie. Cette idée lui cauſa le plus cruel chagrin. La crainte du péril, qui le menaçoit, ne pût l'empêcher de venir chez moi vers le ſoir. Il ſe jetta à mes pieds, pour m'offrir ſa vie, qu'il ne vouloit pas conſerver un moment ſi elle m'étoit odieuſe ; il me reprocha mon inconfiance & ma rigueur ; il ſe plaignit que je le chargeois des injuſtices du ſort ; il me renouvela ſes proteſtations de fidélité & de tendreſſe ; enfin il m'attendrit juſqu'à m'ôter la force de lui répondre. J'étois dans cét embaras, lorſque le hazard amena mes Parens, qui le ſurprirent dans la poſture où il étoit encore. Il ne leur fut pas difficile de l'arrêter, & le chargeant de Chainet avec la dernière rigueur, ils alloient le faire conduire aux Priſons publiques.

Je ne pus ſuporter ce ſpectacle : *Arrêtez, leur diſ-je, ne le menez pas à la mort, ſi vous n'avez réſolu la mienne ;* & croiant m'être aper-

çû, que le silence que j'avois gardé quelques jours sur le Couvent, avoit commencé à les alarmer, je résolus de les prendre par le motif auquel je les croiois sensibles : *J'avoie, continuai-je, qu'il a donné la mort à mon Père ; mais dans le dessein où je suis de me consacrer au Cloître, je ne dois souhaiter celle de Personne. Accordez moi sa vie & sa liberté ; je vous promets en récompense de vous donner tout mon bien, & je fais vœu devant le Ciel de quitter aussi-tôt le Monde.* Cette proposition leur inspira plus de douceur. Ils feignirent d'admirer ma générosité, & la crainte de me voir changer de sentiment les fit consentir sans peine à la prière que je leur fis de recevoir sur le champ ma Donation. Elle fut revêtue de toutes les formalités qui pouvoient la rendre irrévocable. Ils eurent soin d'éloigner de mes yeux mon Amant, qui m'é reprochoit, avec trop de grandeur d'Ame, le sacrifice que je lui faisois de ma fortune. Ils le firent garder dans une Chambre voisine, & cette précaution leur fut d'autant plus utile, qu'elle servit à me faire hater ma résolution. Je n'exceptai du présent que je leur fis de mon Héritage, que le Cofre fort, où je savois que mon Père avoit amassé une somme considérable. Mon prétexte fut la nécessité de paier ma Dot au Couvent, & de m'y attirer quelque considération par mes libéralitez. Mais j'avois une autre vûe.

A peine leur avidité pour mon bien fut-elle satisfaite, qu'ils rendirent la liberté à mon Amant, sans se faire presser : Ils l'exhortèrent seulement à s'éloigner de Rome. La joie qui les occupoit, ne leur permit point de s'arrêter long-tems auprès de moi. Je vis paroître aussitôt mon malheureux Amant, qui ne m'aborda qu'avec transport. *Qu'avez vous fait ?* me dit-il. *Ma Vie vous est donc assez chère pour vous faire renoncer à toutes les douceurs de la vôtre ? Il est donc vrai que vous ne me haïssez pas ? Mais quelle preuve m'en donnez-vous ? Est ce me rendre la Vie, que de me condamner à vous voir malheureuse ?* Il ajouta mille choses passionnées : mais le plaisir que j'avois à les entendre, ne m'empêcha point de l'interrompre. *Fuyez, lui dis-je en détournant la tête, il n'y a que la fuite qui puisse vous mettre en sûreté. Je ne vous ai rien sacrifié, puisque mon Bien va cesser de m'être nécessaire. Je ne pense pas même, ajoutai-je, en lui montrant le Cofre, que cette somme, que je me suis réservée pour vous la faire accepter, vous oblige à la moindre reconnoissance. Vous avez tout perdu pour moi. Il est juste qu'en prenant le parti du Cloître, je me décharge de toutes mes Dettes, & celles de la tendresse & de la générosité sont les plus pressantes. Je le priai de recevoir mes derniers Adieux. & de faire emporter le Cofre, aiant, d'un autre côté, ce qui suffisoit pour mon entrée dans le*

Cloître. Que vous dirai-je ? Mon projet étoit sincère ; mais en me flatant d'être prête à l'exécuter , j'ignorois le pouvoir de l'Amour. Les reproches & les instances d'un Homme , que j'aimois uniquement , eurent plus de force que mes résolutions. Il sût me persuader que l'honneur & le devoir ne s'oposoient point à nôtre bonheur ; & pour le Vœu que j'avois fait indiscrettement , il dissipâ mon scrupule , en me proposant de chercher quelque retraite écartée , où nous renoncions effectivement au commerce du Monde , pour joindre les exercices d'une Vie sage & réglée aux douceurs d'un Mariage légitime. J'embrassai d'autant plus avidement cette ouverture , qu'elle me paroissoit satisfaire tout à la fois la bienséance , l'Amour & la Religion. Avec peu d'Ambition , & beaucoup d'indifférence pour les Richesses , je me promis plus de tranquillité , & même plus de plaisir dans la solitude , que dans toutes les distinctions que ma Naissance & ma fortune devoient naturellement me faire espérer.

Ainsi sans regretter ce que j'avois abandonné à mes Parens , je consentis à quitter Rome , sous la conduite & la bonne foi de mon Amant. La somme qui me restoit lui parût suffisante , pour nous garantir de la nécessité. Nôtre premier soin fut de mettre le Ciel dans nos interêts , en scellant nos liens par les Cé-
ré-

rémonies de l'Eglise. Nous primes un Nom différent du nôtre, & ne cherchant plus qu'une retraite conforme à nos vûes. nous entendimes bientôt parler de la *Montagne de Spollette*, & de la facilité que chacun trouve à s'y établir. Quoi qu'on nous assurât que la Liberté y passoit pour la première Loi, nous n'osâmes nous promettre qu'une Femme inconnüe y fut aisément admise avec son Mari. Cette difficulté nous auroit éfraiez, si étant venus nous mêmes pour reconnoître la situation de la Montagne, nous n'avions conçu, qu'avec un peu de prudence & de soins, je pouvois me dérober à la curiosité de tous ceux qui l'habitent. Mon Mari, prenant d'abord toutes les mesures qui sont en usage, se présenta à l'Evêque, sous le simple titre d'un *Officier Espagnol*, à qui la fatigue des Armes & le dégoût du Monde faisoient desirer une retraite libre & solitaire. Après lui avoir fait agréer son dessein, il employa quelques semaines à faire bâtir cet Hermitage. J'étois dans un Village voisin, d'où je venois chaque nuit visiter le lieu qui devoit me servir de demeure, & sans penser à l'embéllir, j'exhortois mon Mari à ne rien épargner pour le rendre commode & agréable. Nous avions deux Domestiques fidèles, d'un Sexe différent, qui avoient pris la résolution de borner leur fortune à la nôtre. Nous leur proposâmes de

se marier , pour les rendre plus utiles à nôtre service. Ils y consentirent , & mon Epoux aiant placé assés avantageusement le reste de nôtre Bien à *Spolette* , il leur en laissa la jouissance , avec la seule condition de nous fournir ici tout ce qui nous seroit nécessaire.

Dans la douleur qui m'acable , vous n'exigerez point que je vous représente tout le bonheur que j'ai goûté , avec un Homme dont la tendresse n'étoit point capable de se refroidir , & pour qui la mienne ne faisoit tous les jours qu'augmenter. Helas ! je ne lui étois pas plus chere que la Religion & la Vertu. La droiture de son Cœur , l'innocence de ses desirs , le mépris du Monde , & l'espérance des Biens célestes , Patachoient autant à cette Montagne que les sentimens qu'il avoit pour moi. Nous étions trop heureux. Mais , tout est changé à mon égard. Il n'y a que la mort qui puisse me délivrer du désespoir que je ressens , & de tous les maux dont je suis menacée.

Les larmes & les plaintes de cette jeune Veuve recommencèrent , avec la même impétuosité , qu'au premier moment. Le Gentilhomme *Véronois* , qui n'avoit rien contracté de la rudesse de sa Solitude , lui offrit poliment tous les services qu'elle pouvoit attendre d'un honnête Homme , & la pria d'abord de prendre un parti sur les circonstances pré-
sen-

sentés. Il lui fit comprendre qu'elle étoit encore libre de cacher son Avanture au Public, & de se retirer même sans être aperçue. D'un autre côté, pour peu qu'elle conservât de goût pour la solitude, il lui fit entendre qu'elle pourroit rester dans son Hermitage, sous l'Habit d'Homme, & il lui promettoit un secret inviolable sur son Sexe. Le Solitaire, sur qui les charmes de cette belle Veuve, avoient fait beaucoup d'impression, souhaitoit ardemment qu'elle prit ce dernier parti. Il n'étoit forcé au Célibat par aucun Vœu, & il auroit regardé comme un bonheur extrême de pouvoir succéder à tous les droits de l'Epoux qu'elle venoit de perdre. Il espéroit de trouver le moment favorable de se faire écouter, si elle restoit dans sa Solitude. Il s'éforça de lui faire sentir la nécessité où elle étoit de se déterminer promptement entre les deux Voies qu'il lui proposoit; car la mort de son Mari ne pouvoit être cachée long tems, & la connoissance de son Avanture lui auroit ôté aussitôt la liberté de choisir. Elle convint de la sagesse de ce Conseil; mais aiant déjà pris son parti au fond du Cœur, elle ne lui demanda que le secours dont elle avoit besoin pour faire avertir ses Domestiques de se rendre auprès d'elle; & lui aiant recommandé le secret jusqu'à son départ, elle lui confessa que son dessein, après avoir rendu les derniers devoirs

à son Epoux, étoit de s'écarter de *Spolette* & de se renfermer dans un Couvent. Il combatit en vain cette résolution. Ne voiant rien même dans ses sentimens, qu'il ne pût découvrir sans honte, il s'expliqua nettement sur l'interêt qu'il auroit eu à la retenir, & il lui ofrit sans détour un Cœur aussi sincère & aussi pur que celui qu'elle avoit possédé. Ses ofres ne la touchèrent point. Elle passa quelques jours dans le Voisinage, tandis que les Solitaires donnoient une Sépulture honorable à son Mari. Enfin elle laissa son *Hermitage* au Genti-l'homme *Véronois*, & lui donna la liberté de raconter son Histoire. Elle partit ensuite avec ses deux fidèles Domestiques, pour exécuter la résolution qu'elle avoit formé d'aller finir ses jours dans un Monastère.

L'Officier François, de qui on tient cette Rélation, fut si touché, de l'entendre en visitant ces Hermitages, qu'il passa quatre jours sur la Montagne, incertain s'il ne devoit pas préférer la tranquillité de cette heureuse Retraite, à toutes les douceurs de sa Patrie.





S P E C T A C L E S. \

Les Comédiens François, qui étoient à *Geneve*, depuis le Mois de Mars, ont quitté cette Ville, dans les commencemens de ce Mois, très satisfaits du succès qu'ils y ont eu & des avantages qu'ils en ont retiré. Ils ont donné environ 65. Représentations, suivies de tant de monde, que la plûpart du tems on ne pouvoit y trouver place. On assure que le profit qu'elles leur ont procuré, les a mis en état d'aquiter environ L. 18000. Argent de *France*, qu'ils devoient dans le Roiaume. Nous avons raporté, dans nos *Journaux de Mars & d'Avril*, quelques Discours de ces Comédiens, qui renfermoient divers traits fins & délicats : En voici deux autres, qui ne plairont pas moins aux Amateurs de ces Pièces d'Esprit.

COMPLIMENT à S. E. Monseigneur le
Comte DE LAUTREC, &c. &c. pronon-
cé par le Sr. *De Frainville*, le 20. Juin 1738.

MONSEIGNEUR,

PEnétrez de la plus vive reconnoissance, sur
une Protection déclarée, & sur mille bontez
par-

particulières, nous ne voïons qu'avec tristesse le départ de V. E. Mais, atentifs aux interêts de Votre gloire, nos inquiétudes se changent en espérance.

Sans doute, MONSEIGNEUR, de nouveaux succès vous appellent ailleurs : A quelques nobles travaux que le ROI vous destine, sa faveur, & l'amour des Peuples, seront par tout la récompense de Vos éminentes Vertus, & de Votre Capacité.

Ce sentiment est une suite de ce que nous avons vu : Nous ne disons rien de plus à V. E. Elle a reçu de vrais Eloges par la voix des Magnifiques Seigneurs de cet Etat : Les Aclamations publiques vous en préparent aussi de bien dignes de Vos Services.

Vivez, MONSEIGNEUR, vivez, voila nos vœux, & n'oubliez pas dans les occasions, combien nous sommes atachez à Votre ILLUSTRE PERSONNE.

DERNIER COMPLIMENT, prononcé par le même, pour la Cloture du Théâtre, le 6. Juillet 1738.

MESSIEURS,

NOtre arrivée en cette Ville, le séjour que nous y avons fait, & les assurances d'un retour ardemment désiré, toutes ces faveurs, dis je,

je, donnent à nôtre reconnoissance tant de force & d'étendue qu'elle ne peut être exprimée. Il y auroit de l'indiscretion à nous de tenter plus long-tems Vôtre curiosité ; il faut éviter l'inconvénient d'ennuyer, quand on a eu le bonheur de ne pas déplaire ; d'ailleurs nous touchons à une Saison où tout invite à la Campagne : Nous allons à Grenoble oposer aux attraits de cette Saison, le plaisir de la nouveauté.

Nous n'oublierons jamais la solide Protection, dont les Magnifiques Seigneurs de cet Etat, & Monsieur le Résident de France, nous ont honorés.

Recevés, Messieurs, les remercimens les plus sincères, sur des succès, qui ont passé nôtre atente ; recevés aussi nos excuses sur ce qu'il peut y avoir eu de défectueux ou d'inégal dans nos façons de représenter, & jugés, Messieurs, par les douceurs dont nous avons jouï chez vous, par tous les avantages dont vous nous avez comblés, jugez, quels sont nos regrets, en partant.

Vôtre empressement, vôtre constance & vos suffrages sont des biens trop réels & trop marquez, pour les quitter avec indifférence.

Quelles obligations n'avons nous pas aux Dames ? Leur Goût, leurs sentimens, ont afranchi nos Spectacles d'un préjugé désavantageux : L'attention qu'elles ont donné à nos Pièces, la satisfaction qu'elles ont paru prendre à les voir, fait l'Eloge de ces Ouvrages, & prouve parfaitement qu'il ne s'y trouve rien que de mesuré & de convenable.

D'Il.

D'Illustres Etrangers ont sans doute pensé de la même façon, puis qu'ils ont été aussi favorables à ces Pièces qu'indulgens pour les Auteurs.

Enfin, Messieurs, nous n'avons éprouvé qu'une Bienveillance générale & des bontés particulières. Puissent nos vœux, pour vous, Messieurs, ces vœux qui n'exceptent personne, être effectués en mille prospérités! Puissent sur tout la splendeur & la félicité, dont vous jouissez aujourd'hui, se perpetuer dans une succession continuelle d'Hommes aussi célèbres par leur mérite que par leurs Vertus! Dixit.

Quoi qu'il y ait eu à Genève un grand nombre d'Amateurs des Spectacles, il s'y est trouvé cependant plusieurs Personnes rigides, qui envisageant le Théâtre comme un de ces Etablissmens capable de corrompre les Mœurs, & propre à introduire le luxe & la molesse parmi leurs Concitoyens, ont désapprouvé la permission que les Comédiens François dont nous venons de parler, avoient obtenüe de représenter dans leur Ville. Un de ces rigoureux Censeurs du Théâtre nous a envoyé l'Extrait d'une Lettre écrite de Londres, par un Genevois, à l'occasion de la Comédie introduite dans Genève. Nous allons donner cet Extrait, avec la Lettre qui l'accompagnoit, sans y joindre aucunes Réflexions, renvoyant le Lecteur aux différentes Pièces qui ont paru pour ou contre les Spectacles.

AUX

A U X

JOURNALISTES DE NEUCHATEL

MESSIEURS,

» C E n'est pas toujours un Discours étu-
 » dié & composé avec art, quelque so-
 » lide qu'il soit, qui persuade l'Esprit, &
 » qui touche le Cœur. Je crois que les gé-
 » miffemens d'un Homme de bien, sur l'é-
 » garement de ses semblables, peuvent aussi
 » faire quelque impression, & produire des
 » réflexions utiles à la correction des Mœurs.
 » Lors qu'un Homme de bien fait paroître
 » l'estime qu'il a pour un Peuple, & qu'il loué
 » sa Vertu, son aprobation peut servir à deux
 » fins : Si ce Peuple est digne des Eloges,
 » qu'on lui donne, il se trouvera encouragé
 » à les mériter de plus en plus. Si ces
 » louanges ne conviennent qu'aux tems pas-
 » sés, elles pourront lui rapeller son ancienne
 » Vertu. C'est à quoi j'ai crû, que l'Extrait
 » de la Lettre que je vous adresse, pourroit
 » contribuer. Je vous en laisse les Juges &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de *Londres*,
 par un GENEVOIS, le 2. Mai 1738.

JE vous avoue, Monsieur, que j'ai été bien
 surpris d'apprendre que vous avez la Comédie.
 Vous

Vous avés bien pris vôtre tems ; il y a une grande affluence de monde. Pour moi qui ose être singulier sur ce point, je crois que vous auriez dû imiter les Anglois, dans la Guerre Civile qui s'aluma en 1641. Pendant 20. ans, il n'y eut ni Spectacles, ni Bals, ni Mascarades en Angleterre ; mais il se repandit, dans toute la Nation, un Esprit de modestie & d'œconomie, dont l'effet fut qu'elle n'a jamais été si riche au dedans, ni si formidable au dehors, qu'elle l'étoit à l'arrivée de CHARLES II. Ce Prince gâta tout. Avec le Luxe, les Modes Françoises & les Spectacles, il introduisit toutes sortes de dérèglemens. Vous savez la pitoïable figure que la Nation Angloise fit, au dehors, sous son Règne.

Ce n'est pas un des moindres reproches, que l'on soit en droit de faire, au Siècle où nous vivons, que celui d'encourager trop les dépenses excessives, le Luxe & les Spectacles. Cette Réflexion me rapelle, que m'étant rendu, vers le soir, il y a environ trois ou quatre ans, chez Mr. DOMCKE, j'y trouvai, l'Illustre Mr. WHISTON. Vous avez sans doute ouï parler de cet Homme Apostolique : Il me semble voir en lui l'Apôtre ST. JACQUES. Nous nous retirâmes ensemble, & nous fâmes arrêtés par une longue file de Carosses de Deuil, éclairés par un grand nombre de Torches & de Flambeaux. Voiez, dit-il, la Vanité des pauvres Mortels ; la Mort meme ne peut déraciner leur Orgueil. Avez vous à Genève des Ensevelissemens si pompeux ? Non, lui dis-

dis - je , les Loix ne permettent pas d'y dépenser plus de 20. ou 25. Ecus. Oh ! répondit-il , que vous êtes sages ! Oui , voila un trait qui caractérise un Peuple modeste , prudent & sage ! Pendant qu'il répétoit ses exclamations , nous avançons chemin , & nous passâmes devant unes des Comédie , (car il n'y en pas moins de quatre , & deux Opéras ,) où il y avoit un grand embaras de Carrosses & de Chaises. Voici , dit - il , une Ecole de Corruption , où nous autres Anglois , venons oublier le peu de Religion que nous avons. Il y a plusieurs de ces maudites Ecoles , qui sont plus fréquentées que les Eglises : Y a t' il aussi Comédie & Opéra à Genève ? ,, Non , Monsieur , lui dis - je , ,, le Magistrat & le Clergé s'y sont toujours opposés. Oh qu'ils font bien ! repartit-il : Vous êtes un Peuple , pour qui j'ai une considération & une estime infinie : Il y a plus de prudence & de sagesse dans l'enceinte de votre petite République , que dans les plus grands Roiaumes. Ce Théologien me fit quelques autres Questions sur le Gouvernement de notre Ville. Les éclaircissemens que je lui donnai augmentèrent la bonne opinion qu'il en avoit conçüe ; & il admira surtout nos Règlemens de Police &c. Que ne pouvons nous , par une conduite soutenüe , & en ne nous écartant jamais des Maximes pures & saintes du Christianisme , continuer à mériter la bonne opinion des Etrangers , & sur tout la Protection du Souverain Maître des Etats & des Empires !



FRAGMENTS HISTORIQUES

De la Ville & République de
LUCERNE

NOUS prions nos Lecteurs de se rappeler, que dans nôtre Journal de Mai p. 480. nous avons laissé la Ville de *Lucerne* divisée dans son sein même & en Guerre avec la Maison d'*Autriche*, à l'ocasion de l'Alliance conclue avec les trois Cantons en 1332. L'Avoyer JEAN DE BRAMBERG, étoit à la tête de la République, dans ces tems délicats. Il régna depuis 1320. jusques en 1346. & suivant toute aparence ses Compatriotes lui ont de très grandes Obligations. Les Chefs devoient avoir une grande fermeté & des qualités supérieures, pour tirer la République de l'état de crise où elle se trouvoit.

En l'Année 1333. vers la Fête de la *S. Jean*, il y eut une Tempête considérable & un Déluge, qui causa de grands dommages à la Ville de *Lucerne*, & fit de grands ravages dans les
Cam-

Campagnes des envitons. Les Partisans de la Maison d'*Autriche* répandirent que c'étoit l'Alliance avec les trois Cantons qui avoit attiré aux *Lucernois* ce Fleau du Ciel. Plusieurs Citoyens des premières Familles & du premier Rang étoient *Autrichiens* dans le Cœur. Leur intérêt particulier prévaloit sur l'intérêt général. Ils tâchoient de persuader aux autres, de se remettre sous la Domination des Princes d'*Autriche*, & ils leur faisoient entendre, que le dommage, qu'ils avoient souffert, en faisant la Guerre aux trois Cantons, étoit beaucoup moindre que celui qu'ils pourroient recevoir de Princes aussi puissans que l'étoient ceux de la Maison d'*Autriche*, dans les Terres desquels les Bourgeois de *Lucerne* avoient des Biens considérables, dont ils ne pouvoient jouir. Le Seigneur de *Ramswag*, Gouverneur de *Rotembourg* animoit ces Mécontens, qui étoient des plus notables Maisons de la Ville. Ils emploïent les promesses & les menaces, pour attirer des Créatures dans leur Parti ; ils réussirent par ces différentes voies auprès de plusieurs : Mais le plus grand nombre tenoit toujours ferme pour la Liberté. Les Malintentionés, voyans qu'ils n'avançoient pas beaucoup par la douceur, tramèrent une Conspiration, contre la Vie & la Liberté de leurs Compatriotes. Ils vouloient se défaire des Auteurs de l'Alliance avec les Cantons, & de ceux qui étoient les plus opposés à la Maison

d'*Autriche* , & réduire les autres sous le Joug. Ce funeste Complot devoit être exécuté la Nuit du pénultième Juin, Fête de *S^t. Pierre* & de *S^t. Paul*. Ils s'étoient liés ensemble avec serment & par écrit. Le secret fut gardé inviolablement jusques au moment que la Conspiration devoit éclore. Les Conjurés étoient convenus de porter des Paremens rouges, pour se distinguer & se reconnoitre. C'est ce qui a donné lieu au Proverbe, qui est actuellement en usage dans ces Quartiers là : *Défiez vous de ceux qui portent des Paremens rouges*, & l'on tient encore à *Lucerne* pour injure & pour quelque chose d'ignominieux de dire à quelqu'un qu'il est de la *Bande des Manches rouges*. Les Conjurés se rendirent en Armes, la Nuit du pénultième Juin, sous une grande Arcade près de la Fontaine des Boureaux. Cèt endroit, qui n'étoit pas fréquenté la Nuit, & où les Guets n'alloient point, avoit été choisi, pour que leur Assemblée fut secrète, & afin de reussir plus sûrement dans leur détestable projet. Ils devoient ouvrir les Portes à un Corps de Troupes *Autrichiennes*, qui n'atendoit que le moment d'entrer dans la Ville. Mais, la Providence, qui veilloit à la conservation des *Lucernois*, permit que le dessein des Conjurés fut découvert, dans le tems qu'il alloit éclore. Un jeune Homme passa par hazard près de l'endroit où ils s'assembloient.

bloient. Il entendit de quelle manière ils concer-
toient l'exécution de leur Projet sanguinaire ;
mais aiant été remarqué , les Conspirateurs l'o-
bligèrent de jurer qu'il leur garderoit le secret.
A la faveur d'une Nuit fort obscure , ce jeune
Homme se déroba & monta l'Escalier , qui est
près de la Maison des Tailleurs. Il se rendit
à l'Abaye des Bouchers , où il avoit aperçû de
la lumière , & où il trouva effectivement plu-
sieurs Personnes de cette Profession qui bû-
voient. Il se plaça près du fourneau , & se mit
à dire : *O fourneau , fourneau ! des Gens armés
s'assemblent sous l'Arcade , ils feront cette nuit
une terrible boucherie de tous ceux qui sont
pour l'Alliance des Cantons. On m'a fait jurer
de ne le dire à personne , c'est pourquoi je te dé-
clare comme une vérité certaine.* Les Bouchers,
qui avoient écouté attentivement ce Discours,
se rendent chez l'Avoier , qu'ils font éveiller.
Ce zélé Magistrat donne ses Ordres : Les Bour-
geois prennent les Armes. Toute la Ville
est d'abord en alarme. On s'affûre des Por-
tes ; on marche vers l'Arcade où les Conju-
rés étoient encore assemblés. Ceux ci voians
leur dessein découvert prennent la fuite , & tâ-
chent de se rendre chacun chez eux secrette-
ment ; mais on en atrapa plusieurs , qui furent
conduits en Prison. Ils confessèrent le Com-
plot , & nommèrent leurs Complices , qui
furent tous arrêtés le lendemain. On avoit

dès la Nuit même dépêché des Couriers aux trois Cantons , pour les informer de ce qui se passoit , & leur demander du secours : Ils envoièrent le jour suivant trois cents Hommes. Les Détenus remirent l'Acte de leur Conspiration , qui est encore enfermé dans une Boëte, & déposé dans la Voute d'une Tour , pour un mémorial éternel.

On peut juger de l'émotion & du trouble qu'il y avoit alors à *Lucerne*. Le nombre des Conjurés étoit grand. Plusieurs d'entr'eux appartenoient aux plus considérables Familles de la Ville , & aux principaux Magistrats. Les Citoyens animés contre une si noire Action, demandoient une punition exemplaire ; mais le nombre & la qualité des Coupables embarrassoit extrêmement. Des supplices ou des peines corporelles auroient pû perpétuer de funestes divisions dans cette Ville. Le Magistrat, par le Conseil & l'intervention des trois Cantons, jugea à propos d'user de douceur & de clémence. Les Conjurés eurent la vie sauve, & on les châtia à la Bourse. Ils demandèrent pardon à la Magistrature , & jurèrent solennellement d'être fidèles à la Patrie, & de ne jamais rien entreprendre contre l'état de la Ville ni contre l'Alliance des Cantons. Dès lors on fit une Loi, qui défendoit à tous Citoyens de faire aucunes Assemblées ou Confrairies clandestines, ni de se lier les uns aux autres par aucun serment, excepté celui qu'ils
prè-

prêtent deux fois chaque Année, entre le mains des Chefs de la République.

Le calme fut ainsi rendu à *Lucerne* ; mais les Ducs *Othon & Albert d'Autriche*, cherchoient toujours à inquiéter les trois Cantons & les *Lucernois*. Ces Princes, s'étant réconciliés depuis peu avec l'Empereur *Louis V.* ils lui firent diverses plaintes contre la Ville de *Lucerne* & les trois Cantons. Elles rouloient entr'autres sur l'Alliance contractée entr'eux. Ceux-ci firent connoître à l'Empereur les raisons graves & importantes qui avoient donné lieu à cette Alliance. Ce qui engagea *Louis*, de charger les Villes de *Zurich*, de *Berne*, & de *Bâle*, qui étoient, pour lors, Alliez de la Maison d'*Autriche* & Amis des Cantons, de travailler à pacifier les différens dont on se plaignoit. Par l'entremise des Députez de ces trois Villes, on conclut, en 1334. une Trêve pour trois Ans, à condition 1°. *Que pendant cet espace, la Ville de Lucerne ne pourroit contraindre les Capitaines Autrichiens, au remboursement des sommes qu'on leur avoit prêtés, ni au paiement de la solde qu'ils devoient à leurs Troupes.* 2°. *Que les Lucernois se serviroient de la Monnoie des Ducs de Zoffingue, fabriquée dans leur Ville.* 3°. *Qu'ils rendroient aux Ducs d'Autriche l'obeissance & les devoirs légitimement dûs.* 4°. *Que l'Alliance de Lucerne avec les trois Cantons demeureroit en son entier.* 5°. *Que les Cantons laisseroient jouir les Ducs de*

tous les Biens & revenus qu'ils possédoient dans leur Territoire. 60. Que l'Empereur nommeroit des Commissaires pour entendre les différens des Ducs avec les Cantons.

En conséquence de ce Traité, l'Empereur nomma pour Commissaires, le Comte BERCHTOLD DE GRAISBACH & MARSTET, DE NIFFEN, son Gouverneur dans la *Haute Bavière*, & le Comte de NELLENBOURG. Ces deux Seigneurs acceptèrent la Commission Impériale; mais étant tombés malades, avant que d'avoir pû la remplir en entier, ils furent remplacés par le Frère HENRI DE ZIPPLINGEN, Chevalier de *St. Jean*, & le Seigneur JEAN TRUCHSÈS DE WALDBOURG. Ces deux derniers Commissaires, aiant fini les informations, elles furent rapportées au Comte *Berchtold de Graisbach*, qui les signa le Dimanche après la *St. Gilles* 1334. L'Empereur donna ensuite son approbation, à ces informations, relativement au Traité fait entre les *Ducs d'Autriche* & les Cantons.

La Trêve fut prolongée, en 1336. pour deux ans & demi, par la Médiation des Députés des Villes de *Zurich*, *Berne*, & *Bâle*. Il y eut à cette occasion deux Traités conclus à *Lucerne*, l'un regardant cette Ville en particulier, & l'autre les trois Cantons. Ils furent ratifiés par l'Evêque de *Constance*, agissant au nom des Ducs, le Mardi avant la *St. Jean* 1336.

OTHON d'AUTRICHE, sur nommé le *Hardi* ou le *Joieux*, Fils de l'Empereur ALBERT I.

& Petit Fils de RODOLPH I. mourut le 17. Février 1339. De son premier Mariage avec ELIZABETH, Princesse de *Bavière*, il eut FREDERICH, qui mourut en 1344. âgé d'onze ans; & ELIZABETH, fiancée à EDOUARD Roi d'*Angleterre*, morte en 1346. Du second Lit, il eut LEOPOLD, mort en 1345. Ainsi tous les Décendans de l'Empereur RODOLPH d'HABSBOURG, & des Princes de la Maison d'*Autriche* ses Successeurs, se trouvèrent bornés en la Personne du Duc ALBERT II. surnommé le Sage & le Contrefait, qui recueillit toute leur riche Succession, & qui par conséquent est l'Auteur de tous les Princes de cette Maison, qui sont venus après lui. *Othon* est enseveli à *Neuenbourg* le Cloitre, en *Autriche*, qu'il avoit fondé depuis peu.



V. AVOIER.

NICOLAS DE GUNDELINGEN parvint à la Dignité d'Avoier en 1346. La Ville de *Lucerne* étant en difficulté avec celle de *Zurich*, les Parties lièrent un Compromis, par lequel elles soumirent leurs différens à la décision des Gouverneurs & Conseillers de la Régence d'*Autriche*. La soumission de la part de *Lucerne* fut faite le Mercredi avant Pâques

1347. par & sous le nom du Seigneur Avoier de *Gündlingen*, conjointement avec le Conseil de Ville.

Le 11. Octobre 1347. l'Empereur *Louis V.* mourut à *Munich*, où il fut enseveli, après un Règne pénible de près de 33. ans. *Charles IV.* Roi de *Bohème*, Duc de *Luxembourg*, avoit été élu Empereur, par une partie des Electeurs, un an avant la mort de *Louis*. *Charles* rencontra beaucoup de difficultés dans les commencemens de son Règne. Il y eut quatre des Electeurs qui déclarèrent en 1348. l'Empire vacant, regardant l'Electon de *Charles* comme indûement faite, parce qu'alors l'Empereur *Louis* étoit encore vivant. Cependant il demeura dans la suite paisible Possesseur de l'Empire.

L'Année 1348. il y eut une Peste générale dans toute l'*Europe*, qui fit de terribles ravages. La *Suisse* en souffrit beaucoup.



VI. AVOIER.

PIERRE DE HOCHDORFF fut le 6^{me}. Avoier. Il parvint à cette Dignité en 1349. Cette Année & la suivante, furent des tems de troubles pour la *Suisse*. Il y eut en 1350. une dangereuse Conspiration contre la Ville de

de Zurich. Les Comtes de *Habsbourg* & de *Toggenbourg*, le Baron de *Matzinguen*, *Pé-
grin de Landberg*, & plusieurs Genti^l hommes,
avoient pris le parti des Personnes exilées de la
Ville, en 1337. pour leur mauvaise administra-
tion. Il y avoit déjà eu à ce sujet des Guer-
res sanglantes. Le 24. Fevrier 1350. les Com-
tes dont on vient de parler, & un grand nom-
bre de Noblesse entrèrent secrètement dans
la Ville, avec quelques uns des Bannis. La
Conjuration fut découverte presque miracu-
leusement. Un Domestique, que l'on croioit
profondément endormi sur un Banc, dans la
Maison où les Conjurés étoient assemblés,
aïant entendu leurs Discours, se retira sans
que l'on y prit garde, & découvrit le tout au
Chevalier RODOLPH BRUN, Seigneur
Bourguemaitre, en lui aprenant le mot du
Guet; à la faveur du quel il se rendit armé à
l'Hôtel de Ville. Ce Magistrat essuia de grands
dangers; un de ses Domestiques, que l'on
prit pour lui, fut tué dans les Rues. Son
courage & sa prudence sauvèrent la Ville. Il
fait sonner le Tocfin & prendre les Armes.
L'éfroi se répand par tout. Les Citoyens
s'éveillent & courent se ranger sous leur digne
Chef. Les Bouchers furent des premiers au
Combat. Il y eut 15. des Conjurés tués sur
la place, entre lesquels se trouvèrent le Ba-
ron de *Matzinguen* & *Pé-
grin de Landberg*. On
en

82 JOURNAL HELVETIQUE

en fit 37. Prisonniers, entr'autres le Comte de H A B S B O U R G & le Baron de BONSTETTEN, Le Comte de *Toggenbourg* se noia, en voulant se sauver dans un petit Bateau. Le lendemain, 17. des Conjurés furent rompus, & 18. décapités. Le Comte de *Habsbourg*, & *Ulrich de Bonstetten* restèrent Prisonniers. Les *Zurichois* s'emparèrent ensuite de *Raperswil*, & peu après du Pais de la *Marck*, appartenant au Comte de *Habsbourg*. Ils se brouillèrent aussi avec les Villes d'*Alsace*, & s'atirèrent un grand nombre d'Ennemis sur les bras. *Albert d'Autriche*, Parent des Comtes d'*Habsbourg*, qui étoit Haut Seigneur du Pais de la *Marck* & de *Raperswil*, prit le parti de ses Vassaux, & déclara la Guerre à *Zurich*. Ce qui l'engagea, comme Ville Impériale, de porter ses plaintes & de demander secours à l'Empereur CHARLES IV. Ce Prince répondit aux *Zurichois* qu'il ne pouvoit employer que ses bons offices, pour la pacification de leurs différens. N'ayant aucune espérance de ce côté là, ils résolurent de s'allier avec les Cantons de *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz* & *Unterwald*, pour maintenir leur commune liberté. Ceux ci considérans qu'en s'unissant ainsi, ils seroient plus en état de se défendre contre ceux qui voudroient les opprimer, reçurent agréablement la demande que les *Zurichois* leur firent par leurs Députez. Les quatre Cantons

en-

envoierent peu après leurs Députez à *Zurich*, avec Plein - pouvoir de conclure cette Alliance. Elle fut arrêtée au Mois d'Avril 1351. & rédigée en Instrument autentique au Mois de Mai suivant. Et quoique la Ville de *Zurich* soit la cinquième qui entra dans l'Alliance du Corps Helvétique, les autres quatre Cantons lui donnerent le premier rang, comme étant la plus puissante, & elle l'a conservé jusques à aujourd'hui. Le Canton de *Lucerne* reserva expressément dans cette Alliance les Droits des Ducs d'*Autriche*.

Ce Traité irrita extrêmement *Albert d'Autriche*, qui se disposa à faire la Guerre aux cinq Cantons Alliez, en commençant par le Siège de *Zurich*. Pour cèt efet, il assembla une Armée de 20000. Hommes de pied & de 2000. Chevaux. Il avoit dans son Camp, *Louis de Brandebourg*, *Frederich* Duc de *Teck*, le Duc d'*Urslingue*, le *Burgrave de Nuremberg*, *Evrard* Comte de *Wistemberg*, Général de l'Armée, & 25. autres Comtes, entre lesquels étoient ceux d'*Ottingen*, de *Furstemberg*, de *Tierstein*, de *Habsbourg*, de *Kibourg*, de *Neuchâtel*, de *Nidau*, d'*Arberg*, de *Fribourg*, de *Zalern* &c. Les quatre Cantons, d'un autre côté, envoierent des Troupes à *Zurich*, pour renforcer la Garnison. Nous verrons un autre Mois quelles furent les suites de tous ces grands préparatifs de Guerre.

AVIS LITÉRAIRES

MRS. BOVSQVET & Comp. Libraires à *Lausanne* con inuent leur Edition de l'Excellent Ouvrage intitulé : *Défense de la Religion tant naturelle que révélée*, contenant des Extraits des Discours prononcés pour la fondation de Mr. ROBERT BOILE, faits par Mr. GILBERT BURNET, & traduits de l'Anglois par Mr. ARMAND DE LA CHAPPELLE. Le premier Tome de cette Edition paroitra vers le milieu du Mois prochain. Elle sera en grand in 8vo. & en beaux & gros Caractères convenables aux Personnes à qui les petites impressions fatiguent la vuë. On paiera 22. Sols du Volume, Argent de Berne, & on les trouvera à ce prix à *Neuchâtel* chez Mr. BOIVE, Libraire.

Les mêmes Libraires de *Lausanne*, annoncent aussi, qu'ils ont sous Presse le 7. Volume des *Lettres Juives*, à la tête duquel sera placé le Portrait de l'Auteur. Ils promettent, dans ce Supplément des augmentations, qui ne sont point dans l'Edition de *Hollande*, avec une Table générale de tout l'Ouvrage; & ils ajoutent que leur Edition est préférable, pour le Papier & le Caractère à celle de la *Hais*. C'est au Public à en décider.

JUILLET 1738. 87
 LOGOGRIPE.

Dix Lettres font mon tout ; devine moi Lecteur.
 Je vai t'aider : Primo sache que l'Eloquence,
 Et celui qui prétend au titre d'Orateur,
 Doit se garder de ma présence.
 Je change quand on prend partie, seulement,
 De mon total : Ceci se fait en transposant
 Sans ordre tous mes pieds. D'abord je suis figure
 Mathématique ; puis humaine nourriture ;
 Deux, huit, dix, Animal jadis plus honoré,
 Mais aujourd'hui fort méprisé ;
 Neuf, huit, trois avec deux, je rèгноis dans le Monde ;
 Un, deux, cinq j'avance dans l'onde ;
 Un, quatre, trois, six, dix, bon pour le Voïageur ;
 Trois, six, deux, neuf, huit, dix, signe de grand malheur ;
 Neuf, sept, de mon amour malheureuse Victime ;
 Trois, deux, neuf avec huit, j'ai commis un grand crime ;
 Un, six, sept, cinq, neuf, huit & dix, chère aux Bûveurs :
 Trois, six, neuf, huit & dix, j'ofte d'étranges mœurs ;
 Un, six, neuf, dix & huit, Animal domestique ;
 Trois, deux, cinq, six, je suis Caractère Hébraïque ;
 Cinq, neuf & dix, je suis du Peuple volatil,
 Et l'on m'accuse de babil ;
 Neuf, dix, deux avec huit, autrefois un saint Homme,
 Que dans l'Eglise encore on chomme ;
 Cinq, sept, un, six & dix, presque dans tout habit ;
 Six, deux, neuf, huit & dix, suite d'un grand dépit.
 Voila, Lecteur, assés de mes métamorphoses.
 Je renferme encore autres choses ;
 Mais pour ne pas trop t'ennuier,
 Devine-moi, pour m'éviter.

LE mot du Logogriphe de Juin est LIEVRE
 PIERRE A FUSIL & PUCE sont ceux
 des Enigmes du même Mois.



T A B L E

C ritique de la Critique de Mr. de Voltaire sur les Pensées de Pascal.	3.
Seconde Lettre sur la Philosophie de Mr. de Leibnitz.	15.
Reflexions sur les Aneres, par Mr. Daniel Bernoulli	37.
Ode sur les Poètes modernes.	43.
Epigramme sur les Jésuites.	46.
Les Avantages du Beau Sexe, Autre Epigramme.	47.
La folie des Hommes, Rondeau.	47.
Histoire d'une jeune Dame Romaine & d'un Officier Espagnol.	48.
Spectacles.	65.
Compliment à S. E. M. le Comte de Lautrec, par le Sr. De Frainville	65.
Autre du même pour la Cloture du Théâtre à Genève	66.
Lettre aux Journalistes	69.
Extrait d'une Lettre de Londres sur la Comédie.	69.
Fragmens Historiques de la Ville & République de Lucerne.	72.
Avis sur le Traité de la Religion naturelle & révélée, & sur les Lettre Juives de l'Édition de Laufanne.	84.
Logo griphes & Enigmes.	85.

E R R A T A D E M A I.

- Pag. 432. l. 27. forte, lisés, force.
P. 434 l. penult. à lisés, &
P. 436. l. 16. soupir, lisés, souris.
P. 437. l. penult. ces, lisés, ses.
P. 438. l. 13. qui n'est malheureusement pas, lisés, qui malheureusement n'est pas.
-

E R R A T A D E J U I L L E T

- P. 17. l. 22. de Mathématiques, lisés, des Mathématiques.
19. l. 5. Savans proposé, éfacés proposé.
P. 33. l. 18. de quelques grands Cercles, ajoutés que décimvoient les Cieux.

A V I S

LE Sr. D'EIRINIS, Docteur & Professeur Grec, mort depuis peu en Suisse, à l'âge de 103. ans, a exercé la Médecine & la Chimie avec beaucoup de succès dans plusieurs Villes de l'Europe, & spécialement à Paris, à Dijon, à Genève, & en plusieurs Villes de Suisse. Il a fait entr'autres, dans ces dernières, des découvertes très utiles de divers Minéraux, & nommément d'un Bithume d'Asphalt fort en usage dans la Médecine. Ce Docteur, pendant son séjour à Paris, y fit imprimer un Ouvrage en quatre Langues à l'honneur de LOUIS XIV. Il auroit été facheux pour le Public que les Secrets qu'il possédoit eussent été perdus; mais heureusement il les a transmis au Sr. Deirinis son Fils, qui est présentement à Berne. Il possède entr'autres la connoissance du Végétal, du Mineral & de l'Animal, demême que la composition de plusieurs Remèdes, qui étoient particuliers à son Père, & la manière de traiter diverses Maladies très difficiles. Il distribue actuellement les Remèdes suivans, qui sont de sa composition.

Le LAXATIVUM VIVUM, tiré par extrait des plus fines Drogues du Levant. Il est fort dur & se conserve plus de 10 ans. Les Boîtes sont de 3. de 4. ou de 6 Prises, qui se partagent avec le Couteau: Celles de 6. Prises se vendent un Ecu blanc, & les autres à proportion: Elles sont bien cachetées, & le nombre des Prises marqué dessus. Ce Remède est un excellent préservatif contre l'Apoplexie. Il aide à purifier la Masse du sang; il ouvre les Obstructions qui s'opposent à sa circulation; il embaume les Parties internes, qui se trouvent infectées; il évacue la Bile, & purge doucement par les Urines & par les Selles, suivant les humeurs qu'il rencontre; il procure le sommeil, & subvient aux Léthargiques; il soulage les grandes Douleurs de Tête, décharge les humeurs, qui ascendent la vûe, dissout les Vers, & autres corruptions du Corps, sans préjudicier à l'Estomach. Il soulage ceux qui ont des difficultés d'Urine, ou qui se ressentent de Maux vénériens. Il convient aux Squinancies, à l'Hidropisie, à l'Asme, aux Crachemens de sang, au Rhumatisme, & plusieurs Gouteux mêmes en ont été soulagés. Il est bon dans les Pleurésies, en le prenant dans le commencement. Pour toutes ces Maladies, il en faut prendre une Prise, & continuer jusqu'à trois fois si le Mal l'exige, en laissant à chacune un jour d'intervale. Il en faut donner une petite Dose aux Enfans, par exemple à ceux qui sont

264

âgés de trois ans la grosseur d'une demi fève. Les Femmes enceintes peuvent en prendre la Demi Prise, demême que les Personnes faciles à purger. Les Personnes du Sexe, qui ne sont pas bien réglées peuvent s'en servir utilement. Ce Remède se prend une heure ou deux après le soupé : On le rape dans du Miel, ou de la Raisinée : On boit un Verre de Vin ensuite, & le lendemain on use de Bouillion, comme dans les autres Purgations. Il faut s'abstenir de sentir l'Air, pendant qu'il opère.

Le SEL DE CORAIL, qu'il vend aussi, est propre à purifier le sang. Il aide à dissoudre la Gravelle; il soulage les Maux de Reins, & fait cesser la faim canine. On met une Prise de Sel infuser dans une Bouteille de Vin blanc, qui prend la couleur de l'Eau de la Mer. Il en faut boire un Verre après chaque Repas, sans remuer la Bouteille, & la remplir de Vin à mesure que l'on en boit. Cette Prise peut servir pour 15. jours. Le Prix est de 30. Sols.

Il a de plus un SUCRE AROMATIQUE, qui guérit les mauvaises haleines, & fortifie l'Estomac. On en prend chaque matin la grosseur d'une fève, & on peut réitérer deux à trois fois par jour. Il y a des Boîtes de 10. batz & de 20. batz.

On trouve encore chez lui une POUDDRE ASTRALE spécifique contre le Scorbut. Elle affermit les Dents & fortifie les Gencives; elle enlève les Boutons du Visage; elle efface les tâches & les inflammations des yeux, & fortifie la vue. On met tremper cette Poudre dans de l'Eau de Pluie, avec laquelle on lave ou gargarise les parties malades. Les Boîtes sont de 15. batz & d'un Ecublanc.